VOLUME X. WINNIPEG, MAN., MARDI, 6 MARS, 1923 NUMERO 39

Adressez toute correspondance à "LA LIBERTE"
ABONNEMENTS:
Canada et Etats-Unis - $2.00
Union Postale - - - - $2.50

LA LIBERTE

Imprimé et publié par la WEST CANADA PUB., Co., Ltd.
619, ave. McDermot
Téléphones - A1816—A1817

Directeur: HECTOR HEROUX

DIEU ET MON DROIT

Pour la reconstruction du collège de St-Boniface

Nos souscripteurs sont priés de relire dès maintenant le reçu qui leur a été remis par leur percepteur; ils y verront la date à laquelle ils doivent faire leurs versements. Nous comptons que ceux qui sont en retard nous feront remise sans plus de délai et que ceux dont un versement est devenu échu le 1er mars penseront à nous le faire parvenir à la date promise.

On peut faire remise à l'*Association d'Education*, chez le trésorier 336, rue Main, Winnipeg) et chez le secrétaire (702, édifice Notre Dame Investment, 169, rue Notre-Dame-est, Winnipeg).

SAINT-LAURENT		Mary Donaghy	.10
Rév. Père Lecoq, O.M.I.	$60.00	Vira Donaghy	.10
La paroisse: fête	20.02	Norah Widdowson	.25
Soeurs Franciscaines	5.00	Berthe Beauchemin	.10
		Philomène Doll	.25
Les pensionnaires		Paroissiens	
Shirley Harrison	.25	Yves Abgrall	2.00
Aimée DeLaronde	.10	Elzéar Boyer	5.00
Bertha DeLaronde	.10	Mme E. Boyer	2.00
Alma DeLaronde	.10	Mlle Marie Boyer	1.00
Evelyn DeLaronde	.10	Albert Boyer	1.00
Jean McNab	.25	Marcel Boyer	1.00
Ida Carrière	.25	Vital Chaboyer	.50
Yvonne Frigon	.10		
Léa Frigon	.10		$90.02
Muriel Baker	.25	SWAN LAKE	
Gladys Donaghy	.10	Petrus Steen	$ 2.00

La Proportion Scolaire

Nous trouvons, dans le *Pèlerin* de Paris, les quelques lignes suivantes sur la proportionnelle scolaire:

"Une proposition de loi tendant à établir la proportionnelle scolaire a été déposée par MM. de Beaudry d'Asson, Guibal et 60 de leurs collègues. Elle prévoit une subvention de 100 francs par élève pour toutes les écoles privées ayant au moins 100 élèves dans les communes de plus de 100,000 habitants; 40 élèves dans les communes de plus de 50,000; 20 dans les communes de plus de 10,000, et 10 dans les communes plus petites.

"Ce n'est que justice: pourquoi traiter les petits catholiques en parias, alors que leurs parents payent les impôts comme les autres pour l'école officielle, les hôpitaux laïques, etc., etc. Justice! Justice! La proportionnelle scolaire, idée juste, fera son chemin."

Voilà une doctrine qui pourrait s'appliquer au Manitoba, et tout le monde s'en porterait mieux. Ceux qui prisent les écoles neutres pourraient continuer à y envoyer leurs enfants. Ceux qui croient que l'école neutre est une horreur en pays chrétien pourraient soutenir les écoles de leur choix, et l'autorité qui perçoit leurs taxes leur remettrait tant par enfant. Ce serait la proportionnelle scolaire.

Voilà ce qui se ferait si le *British Fair Play* n'était pas un voin mot.

A côté de l'entrefilet qui parle de la proportionnelle scolaire nous trouvons cet autre:

"Le nombre des suicides atteint aux Etats-Unis de telles proportions qu'une ligue s'est formée, — le croirait-on? — pour combattre ses ravages. Pendant les six premiers mois de l'année dernière, cette ligue a enregistré, pour les seuls Etats-Unis, 6,509 suicides: 4,527 d'hommes et 1,982 de femmes. Parmi ces 6,509 désespérés, on découvre, hélas! un nombre élevé d'enfants: 507 en tout, dont 214 garçons d'une moyenne de seize ans et 293 filles d'une moyenne de quinze ans.

"A quoi attribuer cette désolante épidémie? A deux causes principales: à l'éducation athée tout d'abord, grâce à laquelle la vie n'est qu'une misérable énigme et un fardeau trop lourd; au divorce ensuite, qui en disloquant la famille prive l'enfant trop tôt de ses guides naturels.

"Les mêmes causes produisent partout les mêmes effets. Quand on enlève Dieu à une société elle devient un enfer."

Nous avons l'école neutre au Manitoba depuis trente ans, et le divorce est entré dans notre législation depuis quelques années; nous allons bientôt récolter de jolis fruits.

C'est le progrès, paraît-il. Oui, à rebours.

Peu à peu le clou s'enfonce

La question de l'enseignement du français au Manitoba est loin d'être morte. Le doute est impossible après ce qui vient de se passer à la dernière séance de la Convention de nos commissaires d'école du Manitoba. C'était jeudi après-midi, le premier mars. On devait discuter devant ces messieurs une résolution proposant l'enseignement facultatif de notre langue là où les enfants désirant profiter de cet enseignement seraient la majorité dans une école. Quoique ce fut à la fin de la convention, la salle était comble.

MM. Camille Fournier et A.-J. Doucet, en proposant cette résolution et en la secondant, ont fait honneur à ceux qu'ils représentaient. Dans un anglais absolument correct, plus correct que celui que l'on a généralement entendu durant la convention, ils ont présenté leurs arguments avec une dignité, une courtoisie et une fermeté qui ont imposé à toute l'assemblée un silence quasi religieux.

Si l'on excepte Madame Graham, de Saint-Boniface, il faut admettre que les orateurs qui se sont opposés à cette résolution ont aussi fait des efforts considérables pour rester courtois. Il y aurait bien des choses à relever dans tout ce qu'ils ont dit. On a mis de l'avant la prétendue impossibilité de faire enseigner autre chose que l'anglais dans les écoles publiques de la province à cause du grand nombre de races qui l'habitent, de la nécessité de n'avoir qu'une langue là où il n'y a qu'un roi et qu'un drapeau, que seule la langue anglaise convient à un pays britannique, que seule cette langue peut canadianiser nos citoyens, que ce serait faire tort à un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices de langue anglaise qui ne sont pas préparés à enseigner le français dans nos écoles. On a même été jusqu'à prétendre que notre langue n'est pas une langue officielle au Canada. Evidemment ceux qui ont entrepris de faire l'éducation de l'opinion chez les anglophones ont encore beaucoup à faire.

M. J.-A. Marion, qui venait d'être élu Vice-Président de l'Association des Commissaires de la province, a relevé quelques-unes de ces assertions fautives et a appris à plusieurs des membres de la convention le travail des membres de l'*Unity League* de la province d'Ontario en leur prédisant que la vague de *fair play* et de largeur de vue finira bientôt par envahir le Manitoba.

Une voix a bien répondu à cette assertion par *"No danger"*. Il serait injuste cependant de ne pas le reconnaître: somme

(A suivre en neuvième page)

SUR LES MISSIONS

Pour faire suite à la citation parue dans la *Liberté* de la semaine dernière, et démontrer une autre difficulté que rencontrent les missionnaires dans leur travail au milieu des indigènes, il paraît utile d'ajouter cette page du même religieux Oblat aux lecteurs des *Missions Catholiques* de Lyon:

"Un autre ennemi du bien parmi les Noirs, c'est le sorcier ou médecin cafre. On le reconnait à son bonnet en peau de singe orné de quelques épines de porc-épic. Il porte à son cou des amulettes ou des os diminatoires qui, jetés par terre, lui indiqueront, suivant leur position, si tel cheval disparu se trouve dans tel ou tel endroit, si tel malade est victime d'un sort jeté par un tel, etc....

"Il y a dans son sac en peau de nakali (sorte de putois) des racines ou remèdes pour guérir toutes les maladies et même pour en produire. Il vous donnera, moyennant argent comptant, des remèdes pour protéger votre maison contre les jeteurs de sorts et le tonnerre; des remèdes pour éloigner les oiseaux de votre champ de blé ou de sorgho, des remèdes pour faire la pluie ou le beau temps, des remèdes pour produire l'amour ou la haine.

"C'est ainsi qu'il entretient aux dépens du christianisme, les superstitions païennes. Cependant le sorcier n'a pas ici la haine de la religion, il agit par intérêt, parce que son métier le fait vivre; c'est son gagne-pain.

"Puisque nous parlons des ennemis du Missionnaire, il faut bien dire un mot du principal adversaire, le démon.

"Il existe ici, dit-on, un petit homme trapu et couvert de poils comme un chien. Beaucoup de Bajutos prétendent l'avoir vu; c'est le *tokolosi*. Il vient à eux pendant la nuit, rarement en plein jour, se faisant quelquefois précéder de bruits étranges. Il les saisit à la gorge, s'assied sur leur poitrine, les menace, les frappe. S'ils sont catholiques, il leur commande de ne plus porter de médailles ni de chapelets, de ne plus venir à l'église. Quand le patient n'aime pas la compagnie de ce petit bonhomme, on appelle le sorcier, qui avec le plus grand sérieux du monde, ordonne un certain nombre de prescriptions ridicules. Alors le *tokolosi* s'en va, ou bien demeure, selon son bon plaisir.

"Je n'ai pu encore obtenir de preuve évidente au sujet des faits et gestes de ce poilu-là. D'ailleurs c'est à l'hystérie, maladie fréquente parmi la jeunesse du pays, qu'on doit attribuer la plupart de ces songes ou visions. Cependant il est non seulement possible mais fort probable que certains faits attribués au *tokolosi* sont vraiment l'oeuvre du démon.

"Il serait aisé d'allonger ce chapitre en racontant certains faits curieux qui sentent l'action diabolique. Mais qui dira, par contre, les vrais miracles de la grâce, miracles connus de Dieu seul, et que Notre-Seigneur se plait à répandre sur cette contrée? Qui connaîtra jamais les actes héroïques, les difficultés surmontées par quelques âmes pour obtenir la grâce de la conversion? Objections, moqueries, menaces de la part des parents et amis... Pour les femmes, opposition formelle de la part de leur mari; opposition encore plus obstinée pour l'enfant de la part de ses parents. Sans doute il y a parmi ces centaines de néophytes un certain nombre de déchets, mais les vrais apostats sont rares.

"D'autre part, on ne peut qu'admirer ces nombreux chrétiens qui, pour venir à la sainte messe et s'approcher de la sainte Table, font régulièrement de quinze à vingt kilomètres à jeun. Nombreuses aussi sont les âmes qui, une fois sanctifiées par le baptême, prennent en horreur le péché et gardent sans défaillir les lois de Dieu et de l'Eglise."

A LA LEGISLATURE

Le gouvernement n'a rien à craindre. L'opposition est irrémédiablement divisée. La motion Evans renvoyée à six mois. Le "Joint Council of Industry."

M. Haig est défait

C'est le groupe conservateur, auquel vient de se joindre M. Bernier, député de Saint-Boniface, qui combat le budget Black. En dehors de la chambre, il a l'appui de la *Tribune*. Le grand argument des conservateurs, c'est qu'il faut boucler les bouts par l'économie et non pas par de nouvelles taxes. M. Haig s'est fait le champion de ce principe d'économie. Il n'a pas voulu se tenir dans le vague, se confiner à la théorie: il a établi un budget en bonne et due forme. Taillant sans merci dans les dépenses, supprimant fonctionnaires et départements, amalgamant université et collège agricole, M. Haig finit par réduire le chiffre des dépenses de la province à un point tel qu'il s'équilibre avec celui des revenus.

C'est M. Jacob, lieutenant de M. Norris, qui a donné la réplique au critique de l'opposition conservatrice et par ricochet défendu le gouvernement. M. Jacob a été asez long et s'est surtout efforcé de démontrer que M. Black avait raison. Il fut facile dès les premières minutes de son discours de pressentir qu'il tendait tout simplement à démontrer que les actes du gouvernement actuel justifiaient la politique de M. Norris et qu'en défintive le peuple avait commis une erreur en refusant sa confiance à M. Norris. D'ailleurs M. Jacob nous l'a déclaré sans ambages en terminant. "Si, a-t-il dit, la solution de nos difficultés financières que nous offre le gouvernement Bracken, est la seule possible, — et, nous le croyons, — le gouvernement Norris a droit aux excuses de l'électorat".

Le discours de M. Jacob est le meilleur indice, avec celui de M. Haig, que le gouvernement n'a rien à craindre pour son budget. Les libéraux n'y voient que la justification de leur conduite passée, et l'électorat s'est trompé en les condamnant aux dernières élections. C'est probablement l'argument dont ils feront le meilleur état aux prochaines élections provinciales. A la législature provinciale, comme au conseil municipal de Winnipeg, les ouvriers ne sont pas partisans de l'économie. Les fonctionnaires ne verront jamais leurs services trop bien rétribués et l'on ne dépensera jamais trop pour assurer la réforme sociale.

A vrai dire le gouvernement ne subira d'opposition directe que du groupe conservateur. C'est au point de vue numérique quantité négligeable.

C'est ainsi que M. Haig n'a pu réunir que huit votes contre le gouvernement. Libéraux, ouvriers et indépendants ont fait corps avec le gouvernement et lui ont assuré une majorité de 26. Voici d'ailleurs le vote sur la motion Haig, pratiquement une motion de non confiance et qui aurait obligé le gouvernement à démissionner s'il n'avait pas obtenu une majorité.

Pour — Bernier, Evans, Haig, Hamelin, Newton, Spinks, Taylor, Willis.

Contre — Bachynsky, Barclay, Bayley, Berry, Black, Boivin, Bracken, Brown, Cameron, Campbell, Cannon, Clubb, Compton Craig, Dixon, Downes, Emmond, Foster, Griffiths, Hryhorczuk, Jacob, Kirvan, Little, Muirhead, McGregor, McLeod (Arthur), McLeod, D.-S., Préfontaine, Mme E. Rogers, Ross, Short, Tanner, Wolstenholme et Yakmischak.

Coups d'épingles

Le gouvernement est maitre de la situation. Il a le nombre renforcé par la division de l'opposition. S'il n'a rien à craindre et s'il peut y aller de main ferme, il n'en reste pas moins qu'il tire difficilement son épingle du jeu dans la discussion. La rouerie parlementaire n'abonde pas à droite; cela viendra avec le temps, mais d'ici là le gouvernement en souffrira. MM. Bernier et Queen s'amusent à faire la guerre à coups d'épingles. Ils ont laissé entrevoir à M. Bracken ce dont ils sont capables.

Il s'agissait en l'occurrence du salaire des greffiers de la chambre. Le gouvernement l'a réduit. M. Queen l'aurait volontiers relevé. Se voyant dans l'impossibilité d'obtenir ce relèvement de salaire, il proposa tout simplement que ce crédit soit réduit de $4,000 à $1.00. Il perdit sa motion. M. Bernier proposa immédiatement une réduction de $4,000 à $2 et menaça le gouvernement de ne pas s'arrêter dans cette voie. M. Bracken crut préférable de composer en déclarant que le gouvernement étudiait présentement la question du relèvement de ces salaires.

L'indemnité des députés

Le projet de réduction de l'indemnité sessionnelle, déjà approuvé par la chambre en séance plénière, a été discuté en comité. Ses adversaires y ont été les mêmes qu'à la chambre: les députés ouvriers, M. Bernier conservateur, MM. Kirvan et Breakey, libéraux, et Downes, indépendant. M. Breakey a fait une proposition assez cocasse; c'était celle de ne réduire l'indemnité sessionnelle que dans le cas des députés urbains. M. Dixon a combattu énergiquement toute réduction d'indemnité. "Que ceux qui ont conscience de ne pas mériter $1,800 n'essaient pas d'être vertueux à nos dépens. Nous ne voulons pas flâner au travail, même à la législature. Pourquoi les partisans du projet ne remboursent-ils pas au trésorier provincial la part d'indemnité qu'ils croient ne pas mériter? Nous faisons ce dernier appel non pas pour tuer le projet, mais pour que vous remettiez au trésorier provincial ce que vous croyez n'avoir pas gagné". Ces derniers sarcasmes n'ont pas empêché 34 députés de voter en faveur d'une réduction de $300 de l'indemnité sessionnelle.

Initiative et referendum

M. Evans n'a pas eu de veine. Sa demande de rappel de l'initiative et du referendum a été rejetée par une majorité de 22. Seuls conservateurs et ouvriers prirent part à la discussion. M. Taylor, conservateur, a cité force textes et jugements pour démontrer l'inutilité de maintenir dans nos statuts une loi déclarée ultra vires par le Conseil Privé. M. Ivens lui a donné la réplique. Toute son argumentation peut se résumer ainsi: la volonté populaire prime la constitution et s'il arrive que la volonté populaire entre en conflit avec la constitution, il n'y a plus qu'à modifier celle-ci.

M. Craig, procureur général, nous avait livré la pensée du gouvernement sur ce point la semaine précédente. Le gouvernement est favorable au maintien de l'initiative et du referendum. Il est vrai que la loi actuelle a été déclarée ultra vires par le Conseil Privé. Ce n'est qu'un incident. Tout ce qu'il y a à faire c'est de trouver le moyen de la rendre *intra vires*.

Ceci avait à l'avance réglé le sort de la motion Evans. Les libéraux ne pouvaient pas l'adopter sans se désavouer. Les ouvriers n'y voyaient qu'une attaque directe contre un des articles de fond de leur programme. Aussi n'a-t-on pas à s'étonner si l'amendement Ivens, proposant le renvoi à six mois, c'est-àdire la mort du projet, a obtenu une majorité de 22. Ont voté en faveur du rappel: MM. Bernier, Downes, Evans, Hamelin, Newton, Ross, Spinks, Taylor et Willis. M. Haig aurait voté en faveur du rappel, mais on découvrit au dernier moment qu'il avait été "pairé" avec M. Préfontaine. Ceci a beaucoup amusé la chambre, car M. Préfontaine avait déclaré qu'il favoriserait le rappel de cette loi. On s'était donc trouvé à faire "pairer" deux partisans du rappel.

On se chamaille

Les dernières séances de la semaine ont été prises entièrement par des prises de bec et des passes d'armes plutôt acerbes entre les députés ouvriers et le gouvernement. Les premières escarmouches furent provoquées par la question d'un relèvement du salaire des fonctionnaires. Les députés ouvriers maintiennent que le coût de la vie est trop élevé pour autoriser une réduction de salaire. D'ailleurs ces fonctionnaires ne sont pas trop bien rénumérés et c'est pécher contre les meilleurs intérêts de la province que de les mal payer. Après un copieux échange de propos aigres, le gouvernement gagna son point.

"Joint Council of Industry"

Cette institution est une création du gouvernement Norris. C'est un tribunal qui étudie et s'efforce de résoudre les conflits entre ouvriers et patrons. Ses décisions ont, depuis un an, provoqué l'ire des ouvriers. Ce tribunal serait tout simplement une arme entre les mains des patrons. Inutile pour les ouvriers d'y recourir. A l'avance, leur cause est perdue. La question a été débattue par la chambre à sa séance de vendredi. Le débat a été acerbe, violent, personnel. Le président du tribunal, le pasteur Gordon, a été attaqué avec une extrême virulence par M. Queen. La verve ne fait jamais défaut au représentant des radicaux de Winnipeg. Il a monté à l'attaque avec un brio épatant. Il a eu l'appui de son groupe et de M. Haig. Le *Joint Council of Industry* a trouvé d'ardents défenseurs. Sans essayer de justifier tous ses jugements, ses partisans ont insisté sur le bon travail déjà fait et la nécessité d'un tribunal intervenant entre patrons et ouvriers pour découvrir un moyen terme d'entente.

Ce débat reprendra cette semaine. Nous entendrons probablement la plupart des chefs ouvriers. La réplique leur sera donnée par des libéraux et des conservateurs. Le gouvernement s'abstiendra. Il est favorable au maintien de ce tribunal et ceci suffira à décider de la journée.

AUX COMMUNES

Le gouvernement n'a rien à craindre — Le patronage — La proportionnelle — Rumeurs

GOUVERNEMENT PEU EN DANGER

Deux fois encore, le vote de la chambre a démontré que le gouvernement n'a pas beaucoup à craindre, en même temps que la désagrégation graduelle du groupe progressiste. Ainsi se trouve donc confirmé davantage ce que je vous disais, au début de la session.

Le premier vote portait sur un sujet d'initiative individuelle sur lequel le gouvernement n'a pris aucune attitude officielle, la représentation proportionnelle et le vote est par conséquent significatif.

Mais le deuxième portant sur la loi du service civil est passablement décisif. M. Power demandait le rappel de la loi du service civil de 1919 plaçant presque tout le service administratif sous la juridiction de la Commission du service civil. Le gouvernement préférait le renvoi à un comité qui est parfois le chemin de l'abattoir et parfois le détour dissimulé choisi de préférence au chemin direct afin de dissimuler l'intention véritable. L'opposition qui, d'expérience connait la manoeuvre aussi bien que l'autre côté, s'y opposait carrément. La discussion s'est faite très vive à certains moments, la chambre a voté et la proposition du gouvernement, c'est-à-dire le renvoi au comité a été décidée à une pluralité de 37 voix. L'on verra ce qui sortira du comité et si les chefs de service appelés à dire ce qu'ils pensaient de la Commission il y a deux san, ont changé d'opinion.

Le succès du gouvernement est l'oeuvre des progressistes dont une douzaine ont voté pour le renvoi, malgré leur horreur du retour à ce qu'on appelle "le patronage".

Il faut bien avouer que l'administration de la Commission présente des anomalies quelque fois simplement amusantes, mais le plus souvent inexplicables.

ANOMALIES DU SERVICE CIVIL

Il n'y en a pas de meilleur exemple que celui-ci, a dit M. Chevrier, député d'Ottawa:

"Il n'y a pas de meilleur exemple à donner que de dire ceci: quand j'étais dans le service civil en 1907 dans un des plus grands départements, il fallait un jour et demi à un employé pour préparer la liste de recommandations au conseil de ceux qui avaient droit à des augmentations statutaires, une ou deux fois par an. Maintenant il faut à deux employés trente jours pour faire la liste, à cause de toutes les formalités de la Commission du service civil et de la désorganisation du service par les experts en compétence! Pour chacun des commis du département — et il y en a 1,400 — il faut remplir une grande feuille sur laquelle il y a des questions aussi niaises que celle que renferme le livre de classification; il en faut trois copies de chacune, ou 4,200 feuilles, sans compter le papier carbonne. Au lieu de signer un rapport comme il le faisait autrefois, il appose son visa sur une des feuilles et les 4,199 autres sont visées au moyen d'un timbre caoutchouc. On envoie alors ces 4,200 feuilles à l'auditeur général et au conseil de la trésorerie où on les examine à nouveau. On envoie ensuite 1,400 de ces feuilles à la Commission du service civil; on a dû sortir 1,400 dossiers de leur casier pour y annexer ces 1,400 feuilles et les replacer ensuite; vous voyez l'immense somme de travail que cela comporte. Je ne blâme pas la Commission du service civil, car tout cela lui vient de cette loi. Voilà un des nombreux exemples que je pourrais citer aux honorables députés pour leur montrer combien la loi du service civil est encombrante et d'application difficile et qu'elle devrait être émondée."

LES DEUX THESES

Le gouvernement a soutenu que cela et autre chose aussi le justifiait de s'enquérir du fonctionnement de la loi tandis que l'opposition a prétendu que cette attitude n'était qu'un prétexte pour déprécier la Commission, la déposséder de ses pouvoirs et arriver à n'en faire qu'une paravent. Au fond, c'est passablement le même raisonnement qu'il y a deux ans, sauf qu'il a changé de bouche dans l'intervalle. Quoi qu'il en soit, pour le moment, les ministériels sont enchantés de ce qui arrive.

LA PROPORTIONNELLE

La réforme électorale ne manque pas de partisans en Chambre. On l'a vu alors que la résolution demandant l'essai du régime proportionnel n'a échoué qu'à une minorité relativement faible: 18 voix. La discussion, dégagée de toute considération politique, pour le plus grand nombre du moins, car l'opposition conservatrice a fait bloc, a été intéressante en soi et, aussi, par certaines digressions de M. Meighen. Le gouvernement a laissé à ses amis toute liberté d'opinion et d'action, ce qui ne manquait pas d'habileté, d'abord parce que la proposition venait des progressistes et, ensuite, parce qu'elle écartait tout danger quant au vote.

L'on sait que le scrutin proportionnel prétend interpréter plus fidèlement qu'aucun autre système les différents courants d'opinion publique et assurer à chaque élément de quelque importance une certaine représentation au parlement.

Ainsi, d'après ce régime, toute force électorale relativement importante aurait ses représentants à la Chambre des Communes. Par exemple, les conservateurs de Québec et de la Nouvelle-Ecosse, aujourd'hui sans interprètes à Ottawa, ne pourraient plus se trouver dans cette situation, à moins de tomber à rien ou presque, et c'est un exemple que l'on n'a pas manqué de faire valoir contre le régime majoritaire actuel.

D'autre part, l'on craint que la proportionnelle amènerait d'abord trop de groupes à la Chambre et, conséquemment, placerait le gouvernement trop à la merci des marchandises. Au fond, la question revient à savoir si un gouvernement fort est préférable à un gouvernement faible numériquement. Car il parait bien certain que le scrutin proportionnel en temps normal surtout, aboutit nécessairement à équilibrer relativement la proportion entre les partis ou entre les groupes et les partis. On discutera encore longtemps sur ce sujet, car ni en France, ni en Angleterre où la réforme est chaudement prônée et combattue, l'on ne semble en voie d'arriver bientôt à une solution définitive.

Naturellement, le principe démocratique a figuré presque continuellement dans le débat, du côté des partisans de la réforme, comme l'essence même de celle-ci et du côté des adversaires comme l'opposé absolu de cette proposition. Ainsi que disent les Anglais: "Pay your money and take what you like". Le plus amusant c'est que cette réforme trouve en Angleterre d'enthousiastes partisans parmi ceux dont s'inspirent souvent ses adversaires canadiens. Aucun député canadien-français n'a pris part à ce débat.

TRAITE FRANCO-CANADIEN

La discussion générale du traité de commerce avec la France a été assez animée par moments. Le chef de l'opposition a soutenu qu'il eût été facile de faire mieux si le gouvernement, avant d'entamer ses négociations, avait relevé les droits sur les articles de luxe qui vont pouvoir entrer à meilleur marché au Canada en dépit des promesses libérales de naguère de taxer surtout ce qu'on appelle communément les "belles choses".

M. Fielding, qui n'est jamais en peine de trouver des arguments, a répondu qu'on ne fait jamais le traité que l'on veut parce qu'il faut toujours être deux pour le conclure et que, du reste, les déclarations contenues dans le programme de la convention libérale de 1919 n'ont pas toutes reçu son imprimatur. Le ministre des finances se permet souvent des petites allusions dédaigneuses aux déclarations de principes de son parti, mais il y met tant de bonne humeur et de faconde que ses amis n'ont pas le temps de s'en offusquer, ce qui du reste lui serait bien égal, ce semble.

M. FIELDING S'EN IRAIT

A propos, la chronique politique de la semaine désigne encore M. Fielding pour le poste de ministre canadien à Washington. Il est bien difficile de dire ce qu'il y a de vrai dans cette rumeur, tant l'imagination des journalistes est fertile, surtout dans les "mortes saisons". Ce serait bien amusant de voir M. Fielding occuper ce poste dont il a critiqué et combattu la création, mais on dit parfois que la politique se complait dans l'ironie. Le ministre des finances n'en ferait pas moins un représentant digne et habile, capable de figurer avantageusement en n'importe quelle circonstance, et surtout d'exceller dans les "after dinner speeches" dont les américains sont si friands.

AUTRE DEPART

L'on ajoute que prochainement M. D.-D. Mackenzie, solliciteur général, passerait à la cour suprême de la Nouvelle-Ecosse, pour être remplacé par M. E.-M. MacDonald, de Pictou, ou M. Kyte, de Richmond. M. Fielding lui aurait pour successeur aux finances l'hon. A.-K. MacLean, ce qui en désappointerait beaucoup un autre.

QUI SERA MINISTRE?

Comme ministre des chemins de fer l'on mentionne les noms de M. Euler et de M. Malcolm, tous deux députés actuellement, mais rien de cela ne se fera durant la session, et actuellement elle parait devoir durer moins longtemps qu'on ne pensait. Le premier ministre pourra remanier son cabinet à son aise s'il le juge à propos. D'ici là les changements ministériels restent à l'état de conjectures.

IGNORES

La liste des avocats du Canadien National publié dernièrement était si longue qu'on s'attendait d'y trouver quelques noms canadiens-français, mais il n'y en avait pas un seul; presque tous sont sans doute d'anciens fonctionnaires attachés aux compagnies fusionnées dont la nouvelle administration générale a dû tenir compte. Cela n'en démontre pas moins combien il est difficile aux nôtres de pénétrer dans ces grandes administrations ou d'y obtenir de l'avancement une fois entrés.

Le problème industrel au Canada français

Les "Etudes" de Paris (5 janvier, 1923) sous la direction des RR. PP. Jésuites, soulignent la double tendance qui s'est manifestée assez ouvertement au Congrès de l'A.C.J.C. tenu à Québec; industrialisation de notre province; développement constant de notre agriculture.

"C'est le rapport du Congrès tenu, en 1921, par l'Association catholique de la Jeunesse canadienne. Et c'est une étude fort intéressante sur l'aspect économique, social, national des entreprises en Nouvelle-France. Les ressources naturelles y sont immenses, la population s'y trouve encore trop clairsemée pour pouvoir fournir la main-d'oeuvre suffisante. Le péril est donc l'envahissement des étrangers attirés par les richesses locales. De plus, l'industrie nationale est mise en infériorité, pour la fabrication de certains articles vis-à-vis des pays voisins mieux servis par l'outillage et l'abondance de la main-d'oeuvre. Et si des barrières douanières limitent la concurrence, elles maintiennent aussi des prix à des tarifs dont les consommateurs sont en droit de se plaindre.

"Devant cette situation que convient-il de faire?" Et spécialement dans la province de Québec, fief des Canadiens français, quelle attitude doivent-ils adopter? On s'accorde pour penser qu'un choix s'impose entre les industries, que pour certaines, la lutte est impossible avec des armes trop inégales. Mais au-delà de ces données premières, deux tendances se sont dessinées au cours du Congrès et traduisent évidemment deux opinions non moins opposées, mais divergentes. L'une voudrait voir se développer l'industrie nationale, préconise le goût des affaires. L'autre voit plutôt l'avenir des Canadiens français dans l'amélioration de l'agriculture et des industries connexes. Songeant aux ressources encore inexploitées de la terre qui réclame et utiliserait facilement tous les bras qui voudraient s'offrir, pensant aussi aux tares à peu près inséparables de la grande industrie, les amis du sol voudraient concentrer sur lui l'effort de la race canadienne-française et assurer à la culture des champs, à l'exploitation des forêts... la grosse part du travail collectif.

"Graves problèmes évidemment, tant leur solution intéresse l'avenir du Canada français. Sans être à même de les résoudre, disons que ce pays neuf trouvera toujours son intérêt dans l'union durable et détaillé de l'agriculture et de l'industrie. Celle-ci ne devrait pas grandir indépendante de celle-là. Nous-mêmes, en France, nous ferions sagement de procéder à ces réadaptations mutuelles et à cette harmonie un peu oubliée. Dans la Nouvelle France où s'ouvrent les larges perspectives, il importe aussi de bien commencer."

(Signé) HENRI DU PASSAGE.

Ce volume est en vente au Secrétariat général de l'A.C.J.C., 90, rue St-Jacques, Montréal. Prix: $1.60 franco.

CHRONIQUE

Page Féminine

> Contre cette ardeur des femmes à chercher la science, fût-ce d'un enseignement suspect à leur foi, il n'est qu'un remède: offrir aux femmes un enseignement qui leur donne la science, en respectant, en fortifiant cette foi. ETIENNE LAMY.

ENSEMBLE

I

chien et loup, nous allons, petit Jean chien et loup, nous alons, petit Jean et moi, nous promener dans la campagne.

C'est l'heure d'apaisement et de bon accueil où la terre respire. Le soleil s'est éteint, les charbons ardents de la route noircissent, les feuilles se fanent aux arbres haletants, les bancs de pierre, au seuil des portes, conservent un reste de chaleur on dirait humaine, le chaume s'étire, tout a soif d'ombre, tout espère...

Nous sortons du village, nous nous en éloignons. Il n'est plus un sentier, à travers champs, qui ne nous soit familier. Quand le sentier est pour deux, petit Jean marche à côté de moi, attentif à régler son pas sur le mien. Quand le sentier se rétrécit, petit Jean s'en va devant et se retourne de temps en temps, pour se rassurer. Quand la largeur du sentier le permet, au contraire, j'aime à laisser entre nous la place d'une ombre, qui nous parle tout bas et nous donne la main. Petit Jean n'en a pas peur; il sait avec qui nous sommes et ce que j'entends.

Ce sont des silences où je me rafraichis comme à une source, longuement. Petit Jean, qui a six ans, et qui boit lui, dans le creux de sa main, a plus vite fini. Mais il n'ose pas, d'abord distraire ma pensée de son pèlerinage. Il procède par insinuation, raconte, pour commencer, des histoires abondantes et confuses à un confident imaginaire. C'est un bourdonnement qui m'enveloppe, un essaim de mots partant d'une ruche dans toutes les directions. Puis le désordre cesse et les remarques détachées, drôlettes, m'intéressent davantage et font diversion à mon recueillement.

Petit Jean a le sens des comparaisons. Certaines, inattendues, achèvent de me dissiper.

Un moineau s'envole de la crête d'un toit, et l'enfant de s'écrier:

— Tiens! moi qui croyais que c'était un gros clou à crochet!

L'autre jour, nous avons visité ensemble le château de Blois et le gardien nous a montré, partout répétés dans les motifs d'ornementation, l'hermine d'Anne de Bretagne et sa cordelière, la salamandre de François Ier et le porc-épic, emblème de Louis XII.

Petit Jean, indifférent à ces détails, a paru seulement impressionné par la hauteur et la profondeur des cheminées. Mais hier, en apercevant de loin, dans le chemin et venant à notre rencontre, une charrette de foin trainée par un cheval presque invisible sous la charge:

— Regarde donc, papa, observa le petit bonhomme, on dirait le porc-épic de Louis XII.

Ce qui se passe sur la voie ferrée, que nous côtoyons, n'épuise jamais sa curiosité. Il voudrait habiter le réduit du garde-barrière, faire les signaux et, lorsque la nuit tombe, hisser la première étoile au sommet du poteau. La couleur changeante des feux, leur signification l'intriguent. Le chemin de fer ouvre l'esprit de l'enfant au mystère et au rêve.

Mais voici le train, l'express, annoncé par les nuées que la locomotive semble arracher du ciel, ainsi que la laine d'un matelas suspendu pour la disperser dans la campagne.

— Ah! fait petit Jean épanoui, le gros malin... qui se cache dans sa fumée!

Le train file, s'animait, disparait, et l'étoffe de l'air, déchirée, se recoud toute seule derrière lui.

Nous sommes sur la lisière de la Beauce, les champs s'étendent à perte de vue; le blé, le seigle, l'orge et l'avoine y alternent en masses profondes, le dos de notre main frôle en passant les fiers épis debout et se râpe à leurs barbes comme une bouche d'enfant à un menton de paysan. Cà et là, les récoltes sont déjà fauchées, les javelles dessinent les rangées de volants entre lesquelles la terre, déparée, tondue, triste, incline l'âme à la compassion.

II

C'est le moment où petit Jean fait montre de ses connaissances.

— Ca, c'est du blé; ça, c'est de l'orge; ca, du seigle, et ça de l'avoine bonne à couper.

Il ne se contente pas de les désigner, il ajoute "pour quoi c'est faire"; et si j'oublie de le complimenter, il commet une erreur exprès, pour que je la rectifie. Alors je suis perdu. Le flot des questions monte et me submerge. C'est tout ce qu'on ne m'a pas appris que mon fils me demande, le nom des herbes, des plantes, des fleurs sauvages, des essences; comment elles naissent, se développent, respirent et se reproduisent; le secret des semences et de la germination, la raison de telle culture préférée à telle autre, et pourquoi la terre s'y refuse; l'histoire de l'insecte et celle de l'oiseau; l'explication de la vie éparse autour de nous, dans les végétaux, nos demi-frères cependant...

La première fois, je réponds légèrement:

— Je ne sais pas.

La seconde fois, j'adopte l'hypocrite échappatoire:

— On t'enseignera cela plus tard, mon petit bonhomme.

Mais, à la troisième question embarrassante, je suis si sincèrement honteux, que je ne songe plus à dissimuler mon ignorance, je répète franchement: "Je ne sais pas"; le courage me manque pour imiter les parents qui, en pareil cas éludent l'aveu de leur insuffisance en bougonnant: "Laisse-moi tranquille, tu m'ennuies."

A quoi bon mentir? Petit Jean ne m'ennuie pas: il m'éclaire.

Son cri naïf même:

— Alors, papa, si tu ne sais pas tout cela, qu'est-ce que tu sais?

Ce cri est trop l'expression de la vérité pour que je le prenne en mauvaise part. Il a raison, petit Jean.

Qu'est-ce que je sais? Beaucoup de choses inutiles avec lesquelles le collège, les professeurs m'ont jeté dans la vie comme un voyageur dont les malles sont pleines d'objets de pacotille et qui n'a pas emporté de linge pour en changer à la première averse. Je suis ce voyageur humide et démuni. Je serais incapable de me construire moi-même un abri, et la terre, si l'on me la donnait, ne me nourrirait pas!

Ah! le bon Toussenel a raison: "Quand donc la science du nécessaire aura-t-elle enfin le pas sur celle du superflu dans les conseils des hommes!"

III

Nous retournons sur nos pas... A présent, la nuit, "la douce nuit qui marche", nous accompagne. Les grillons s'ameutent dans les fossés; le peuple des mares délibère; les vers luisants égarent dans l'herbe des saphirs et des émeraudes; des nuages en fuite ont la forme indéfinie et changeante du souvenir et du regret; la lune se lève... Une heure sonne au loin, que la campagne écoute. C'est l'heure où ceux qui sont seuls pleurent accoudés à leur fenêtre, pleurent dans l'oreiller, pleurent dans le silence et dans l'obscurité... Il n'y a encore au firmament qu'une timide étoile... Une seule étoile pour tant de plaintes à consoler!

Nous repassons devant les amis que nous aimons le plus: le vieux moulin rapiécé, hors d'usage, qui a l'air, au bord du chemin, d'un mendiant des blés; le maigre potager du garde-barrière, deux résignés; le sombre noyer en faction, ainsi qu'un massier, au milieu du champ, et la jeune, la frêle vigne aux plants d'un an secourus par de longs échalas, rappelant à Jean son petit frère, dont les premiers pas ont besoin d'un tuteur aussi!

Sous le pont du chemin de fer, étroit, bas et ténébreux, mon camarade se serre contre moi; sa petite main se serre un peu dans la mienne; on dirait que je rapporte un oiseau à la maison.

Le village qui dévale jusqu'à la Loire est, quand nous y rentrons, près de s'endormir. Des lumières s'éteignent derrière les contrevents; un chien aboie; un chat explore la nuit et se risque; des habitations trapues, au toit incliné, tournent, comme par pudeur, le dos au chemin, pour se coucher; l'haleine d'une étable et un bruit de litière foulée nous souhaitent le bonsoir des bêtes...

Nous allons être arrivés. Une dernière question s'élance vers moi:

— C'est l'hiver prochain que j'irai à l'école, dis, papa?

Et je réponds:

— Oui, mon petit bonhomme, c'est l'hiver prochain que nous irons à l'école — ensemble.

De l'amitié

De tout temps l'on a dit de bien belles choses sur l'amitié. Mais c'est un sujet qui a inspiré aux grands coeurs de si riches pensées qu'on ne se lasse jamais de l'aborder.

Ce n'est pas dans le monde généralement — où la flatterie surtout, et l'intérêt ont libre cours — que se trouve et se cultive la véritable amitié. Cette plante merveilleuse d'inappréciable valeur et d'extrême délicatesse exige tant de soins! De quelle fragilité elle est faite! Que de détails il importe de ne jamais négliger pour la faire croître et la fortifier! Que d'attention à donner aux degrés de température qu'elle exige!

Il faut si peu parfois pour briser brutalement l'union de deux coeurs!

Combien se nomment vos amis et n'hésiteront pas à vous trahir lâchement lorsqu'on vous attaque, par crainte de blesser des susceptibilités, ou peut-être de perdre un brin de popularité! Que d'"amis" vous sacrifieront sans merci aux conventions mondaines! Dans le monde, voyez-vous, l'on adopte un sourire, des manières, un coeur... de salons. C'est ainsi que parfois vous éprouverez une impression pénible causée par l'accueil plutôt indifférent d'une personne que vous croyiez-vous être très attachée. Est-ce contre l'étiquette vraiment de laisser voir simplement ses sentiments — légitimes, s'entend? — ou bien donc, que valent ceux-là affirmés dans l'intimité? Evidemment il ne s'agit plus de l'affection sincère et inaltérable qui unit pour jamais, malgré tout et tous, deux âmes qui se dévouent l'une à l'autre, se font du bien réciproquement, se défendent mutuellement, se recherchent et se revoient avec une joie visible et toujours nouvelle. Contre l'amitié qui enchaine ces deux âmes, l'absence ne peut rien, le silence pas davantage: elles sont sûres de l'une et de l'autre... et sauront compter l'une sur l'autre... Quelle douceur et quelle force à la fois!

Non, le monde ne fournit pas de ces "perles qui se cachent au fond des mers". Vous croiserez, sur votre route, des personnes bien intentionnées — oh! certes, — qui auront un bon mot à votre égard, mais rarement oseront protester si ce bon mot rencontre contradiction.

Est-il étonnant après cela que l'on prenne tant de soin à écarter des coeurs qui nous sont dévoués le moindre chose qui serait de nature à les éloigner? Mais allons-y avec prudence dans le choix de nos affections, car la qualité est une des principales garanties de leur durée.

JACQUELINE des ERABLES.

Mars, 1923.

LES "PETITS NOMS"

A tout propos et, parfois, à propos de rien, des réformistes s'élèvent contre telle ou telle expression, telle ou telle prononciation, emploi de tel ou tel mot.

On critique: "Ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient atteints".

Les petites écoles, les petites chapelles vont se multipliant.

Chacun caresse son dada.

Il faut bien que tout le monde s'amuse.

N'y aurait-il pas lieu, pour ceux qui ont de l'énergie réformique à semer aux quatre vents, de se mettre en campagne et de commencer une croisade contre les surnoms dont on affuble les bébés.

Il y a des petits termes d'amitié qui extériorisent d'une façon irraisonnée, imprécise, indéfinissable, un élan d'affection des parents envers leurs enfants.

Le charme de ces sobriquets donnés aux tout-petits s'efface avec l'âge, mais l'empreinte du surnom reste souvent.

Cette douce manie est bien vieille: elle existe un peu partout.

Est-ce une raison pour ne pas en signaler les inconvénients rétrospectifs?

Le plus souvent le petit nom d'amitié est un diminutif du nom de baptême de l'enfant. Ce nom plaisait aux parents, puisqu'ils l'ont choisi. Pourquoi le démarquer?

Pourquoi, avec "Germaine", faire "mé-maine", faire Julot avec Jules, Toto avec Victor, Zet avec Suzette, Loulou avec Louis, etc. etc.!

Si encore on s'arrêtait à ces diminutifs. Mais parfois des expressions baroques viennent, sans aucun point de relation, affubler l'enfant d'une appellation idiote.

Par exemple une petite fille baptisée Rolande, fut appelée, Dieu sait pourquoi: "Piton". L'enfant a grandi, c'est une jolie jeune fille, et souvent, devant des étrangers que cela fait sourire, le malencontreux nom de "Piton" revient sur les lèvres de ceux qui l'ont connue bébé. Un petit garçon baptisé Victor est surnommé "Toto". On voit d'ici, lorsque l'enfant sera devenu un homme, quel bel effet produira dans une réunion le sobriquet de "Toto" prononcé par hasard, par réminiscence!

Il y a aussi des "Zozo", des "Pitou", des "Bobo", etc.

Pour trouver une justification à cette douce manie, on plaidera que l'affection maternelle évoque, instinctivement, ces diminutifs qui cadrent si bien avec les mignardises, les gentillesses du bébé.

Il est probablement des mères qui n'admettront pas que c'est tout aussi naturel, tout aussi gracieux, d'appeler une fillette "Suzette", si c'est son nom, que de la sobriquetter: "Zet".

Il y a, cependant, une nuance qui peut nuire à l'enfant, dans l'avenir.

Il me souvient d'un condisciple que sa mère amenait un jour, dans un grand collège de Paris et qu'elle appela "Chou-chou" devant d'autres collégiens.

Aussitôt le sobriquet fut colporté et chacun apprit que le "nouveau" s'appelait "Chou-chou".

Dieu sait quelles plaisanteries, quelles brimades, — cet âge est sans pitié — cette appellation valu au pauvre garçon, à tel point qu'il demanda à changer de collège.

N'est-il pas vrai que la trop tendre mère dut regretter amèrement l'appellation enfantine donnée à son fils devant des condisciples?

Il est entendu que, dans l'idée des parents on se propose de rendre son véritable nom à l'enfant, dès qu'il n'est plus un bébé.

Les choses se passent généralement ainsi. Mais c'est déjà trop qu'il y ait des exceptions.

D'autre part, si pour une cause quelconque, défaut physique, ou tare intellectuelle, l'enfant prête un tant soit peu à la raillerie d'autrui, son sobriquet deviendra une arme contre lui, il le suivra, d'une façon ridicule, dans la vie; il le fera souffrir.

Il y a, c'est entendu, mais pas pour les bébés, de petits noms d'amitié très doux. Mais ceux-là ne doivent pas s'extérioriser. Ils sont ravissants dans l'intimité, ridicules en public.

Le danger de ces sobriquets résulte, justement, du ridicule qu'ils peuvent jeter plus tard, sur l'enfant en dehors du petit cercle familial, et de la persistance que ce ridicule peut avoir.

JEAN DE LA BRETE

Aimer quand même

Feuilleton "La Liberte"
No. 15

"C'est suffisant, se disait-il en revenant à Paris, pour la dénoncer, cependant un mensonge n'est pas encore la preuve concluante. Mais la voici entrée dans la voie des maladresses, je compte sur une maladresse plus grosse encore que son invention d'héritage. Elle a confiance en moi, se croit complètement à couvert et enfin est hypnotisée par l'idée d'établir son fils. Il a l'air d'un honnête garçon; pauvre diable!

Il fut tenté d'aller le soir même chez M. de Monvoy, mais il se ravisa en réfléchissant que l'attente au lendemain n'offrait aucun inconvénient, puisque ses renseignements étaient maintenant assez précis pour lui permettre de précipiter les événements.

Il avait joué son rôle avec tant de tact, l'intérêt, qu'il avait manifesté à la femme de charge, était resté dans des limites si justes que la confiance de Sophie était absolue.

Elle lui dit, assez tard dans la matinée du lendemain:

— Je suis allée hier chez M. Marait, monsieur.

— Ah!... vous vous êtes décidée. Avez-vous été contente de lui?

— Très contente, monsieur! nous signerons le marché dans quelques jours.

— Tant mieux, tant mieux! mais votre cousin n'a pas laissé quinze mille francs en argent comptant?

— Oh! non, monsieur... il avait placé en valeurs auxquelles je n'entends rien; moi j'ai toujours placé à la caisse d'épargne.

— Je croyais que M. Marait tenait à de l'argent en espèces?

— C'est vrai, il y tient absolument; alors je voulais consulter monsieur.

— Consulter sur quoi, ma bonne Sophie?

— Sur les valeurs de mon parent.

— Eh bien, vous les ferez négocier par une société financière, rien n'est plus simple, si elles sont bonnes.

— Comment bonnes, monsieur! pourquoi ne seraient-elles pas bonnes?

— Parce que des valeurs, excellentes au début, tombent quelquefois à rien, ou ne présentent pas des garanties sérieuses. Espérons que votre cousin avait bien choisi...

— Et comment le savoir, monsieur? Le notaire ne m'a pas parlé de cela.

"Je le crois bien!" pensa Aubrun.

— Portez vos valeurs à un bureau quelconque du Crédit Lyonnais ou de la Société Générale, on vous renseignera, et vous donnerez vos ordres pour la vente.

Il la voyait embarrassée, hésitante, et attendait anxieusement sa décision, déterminé, si elle n'allait pas plus loin, à brusquer le dénouement.

— Monsieur m'inquiète en me disant que mes valeurs ne sont pas bonnes.

— Mais je n'en sais rien du tout, ma brave femme! C'est une supposition... et une réponse à vos paroles précédentes.

— Monsieur veut-il les voir? Il me dira ce qu'il en pense et ce que je dois demander à la Société Générale.

— Vous n'avez pas besoin de moi... à la Société vous serez amplement renseignée.

— Mais, monsieur, je n'ai jamais eu ce genre de valeurs entre les mains, et j'aurai l'air de ne rien savoir.

— Vous n'avez donc pas questionné le notaire qui vous les a remises?

— Très peu, monsieur! mais il m'a dit qu'elles représentaient une somme de douze mille francs. Il n'a pas dû se tromper.

— Mon Dieu... je veux bien! montrez-les-moi; je vous expliquerai le nécessaire et vous dirai, d'après mon journal, à quel cours vous devez faire vendre.

— Je voudrais bien en avoir le coeur net... Monsieur va sortir?

— Oui, je déjeune chez un ami; j'ai oublié de vous prévenir hier.

— Alors, si monsieur le permet, je vais aller chercher mes papiers.

— Faites!

Aubrun, dévoré d'impatience, eut quelque peine à attendre de sang-froid le retour de la femme de charge. Il comptait les secondes, et, comme elle tardait, il craignit d'avoir éveillé sa défiance. Mais, après réflexion, il comprit que cette crainte n'était que le résultat d'une idée toujours fixée sur le même point. Même en cette minute si palpitante pour lui, il n'avait témoigné ni hâte ni empressement à répondre.

La femme de charge, au contraire, se félicitait d'être tombée sur un maître assez bon pour s'intéresser à son affaire et l'aider à éviter un faux pas, car se sentant sur un terrain inconnu, elle était heureuse d'obtenir des conseils désintéressés.

En parlant un jour de Mme Deplémont, elle était revenue sur le point, capital pour elle, de la négociation des valeurs. Aubrun, avec prudence, mais autorité, avait saisi cette nouvelle occasion pour dissiper ses vagues inquiétudes.

Ce fut donc fort tranquillement qu'elle lui remit des actions et des obligations de chemins de fer, dont il reconnut aussitôt les numéros.

Quelles que fussent ses habitudes d'impassibilité, Aubrun craignit de se trahir, tant son émotion fut extrême. Son premier mouvement eût été de se jeter sur elle pour l'arrêter, mais, prolongeant simplement son examen afin de se remettre, il lui dit de sa voix calme:

— Ces valeurs sont excellentes... M. Marait devrait les accepter, au lieu de vous entrainer à des frais en les négociant.

— Et s'il ne veut pas?

— Alors, vous les vendrez... mais, je vous conseille de les lui soumettre. A moins de placer son argent dans des affaires industrielles que j'ignore, il ne trouvera pas de meilleurs placements, à mon sens du moins.

— Je suivrai l'avis de monsieur.

Devant lui, elle roula les papiers de façon à les introduire dans sa poche, dont elle attacha l'ouverture avec une épingle fermée.

— C'est trop gros... ces papiers vous gêneront pour travailler, dit Aubrun en riant.

— Ce n'est pas bon à laisser trainer, monsieur. De cette façon, je suis sûre de ne rien oublier et rien perdre.

Il la laissa sortir, puis, un instant après, il sonna:

— Je vous ai dit, je crois, que je déjeunais chez un ami? Si vous voulez en profiter pour vous en aller dès une heure, je vous laisse toute latitude, puisque vous avez des affaires à régler?

— Monsieur est bien bon... j'accepte volontiers; j'irai, entre une heure et deux, voir M. Marait et lui montrer les valeurs.

Aubrun sortit sans se presser, mais, dans la rue, il se jeta dans un fiacre automobile qu'il eut la bonne fortune de rencontrer au coin de la rue Madame et, un quart d'heure après avoir quitté son appartement, il gravissait en courant les marches du Palais de Justice.

— M. des Jonchères est-il là? Et M. de Monvoy? demanda-t-il tout haletant à un huissier.

— Si M. des Jonchères est là? Oui! vous le trouverez dans la salle des Pas-Perdus, et il y a longtemps que M. de Monvoy est arrivé.

Aubrun, suivant les indications qu'on lui donnait, parvint à la célèbre salle où il aperçut M. des Jonchères, en robe d'avocat, la toque en arrière, qui causait avec animation au milieu d'un groupe de confrères.

Aubrun se précipita vers lui.

— Ah! vous avez perdu votre impassibilité d'emprunt, Aubrun! Eh bien?

— Eh bien, elle est prise! j'ai la preuve matérielle.

— La preuve indiscutable? s'écria M. des Jonchères avec la plus grande émotion.

En Province

N.-D. DE LOURDES

Décidément, le mois de février est remarquable par ses tempêtes de vent. La neige, chassée profondément, obstrue les chemins par endroits; la circulation est difficile. De plus, nous voilà sevrés de plusieurs trains. Ainsi le service, quotidien d'ordinaire, est devenu semi-quotidien soit vers l'ouest soit vers l'est. Cela ne durera sans doute pas; en attendant nous sommes gênés.

* * *

Une de ces tempêtes a fait une victime en la personne de M. Henri Monnier. Ce pauvre homme fut trouvé mort de froid près d'une maison dans la plaine de Rathwell. Par la tempête qu'il faisait, c'était de l'imprudence de sortir; aussi, ce manque de considération lui fut fatal. Dieu ait son âme! Monsieur Monnier laisse deux garçons peu âgés que des personnes charitables ont recueillis, en attendant que leurs parents les retirent. M. Monnier est originaire de France.

* * *

La deuxième partie de cartes de cet hiver a été un plein succès. La salle était presque comble; l'entrain fut constant; notre orchestre, dont nous sommes fiers, donna de la belle musique. Combien cela donne de lustre et d'allure à ces soirées, les personnes témoins peuvent le dire. A un moment donné, le R. P. Augustin parla un peu de son voyage en France, glanant parmi tant d'incidents, ce qui pourrait le plus nous intéresser, entre autres, le sauvetage émouvant — dont il fut témoin — de la goélette "Clintonia" que six pêcheurs de Terre-Neuviens occupaient, et que les vagues avaient privée de tous moyens de contrôle. L'"Empress of Scotland", bateau du Pacifique Canadien, recueillit ces hommes qu'une mort certaine attendait sans ce grand vapeur.

* * *

Nous apprenons que Paul, l'un des fils de M. Charles Toutant, est gravement malade d'une congestion de poumon. M. le Dr Galliot, appelé en hâte, donna les soins d'urgence. On pense quand même que, grâce aux soins, le malade reviendra à la santé.

* * *

Le R. P. Antoine, notre dévoué curé, est à l'hôpital pour un rhume opiniâtre qu'il faudrait faire disparaitre; nous lui souhaitons de se remettre le plus tôt possible. Notre curé doit aller en Europe avant longtemps; ce sera une absence assez prolongée, dit-on, afin de rétablir sa santé, et assister à des cérémonies dans la ville de Rome, en l'honneur de son supérieur.

* * *

Avant le carême, nous avons vu la paroisse s'accroitre de plus d'une famille: M. Emmanuel Guéret épousait Mlle Marie-Rose Bosc, fille de M. François Bosc, et Maxime Durand unissait sa destinée à Mlle Marie Le Moullec.

* * *

Il y aurait à signaler plusieurs décès d'enfants, entre autres un chez M. Emile Sibilleau, un chez M. Joseph Moreau, un autre chez M. Arthur Baron. Aussi trois baptêmes: Marie-Béatrice-Yolande, fille de Franck Lesage; Pierre-Avila, fils de Louis Delaquis; Emile-Armand, fils d'Eugène Tranq.

* * *

On nous a annoncé une grandissime séance récréative et musicale pour le 11 mars, soit la mi-carême; nous nous réjouissons d'avance; nous avons ici des artistes. La séance sera longue, nous dit-on. Avis aux amateurs.

LA BROQUERIE

Plusieurs colons m'écrivent au sujet des terres à vendre à La Broquerie. Je leur conseillerais de venir sur les lieux visiter les terres vacantes. Les samedi et dimanche, je suis à la disposition des colons qui désirent s'établir à La Broquerie.

Le train C.N.R. laisse la gare Union, à Winnipeg, à 8 heures p.m. pour La Broquerie. Arrivée à 9 h. 30 p.m.

Si vous m'écrivez quelques jours à l'avance, j'irai vous rencontrer au train. Je demeure dans le village de La Broquerie.

Amédée CLEROUX.

* * *

Avec le mois de mars nous arriveront plusieurs familles à La Broquerie, ce qui augmentera notre nombre.

Il y a actuellement 150 familles catholiques. Comme Monsieur le Curé fait agrandir son église, il nous faudrait 50 familles encore, car il y a place pour elles. Elles peuvent se placer non loin de la gare, de l'église, des écoles, des magasins, etc.

Ce sont des avantages qu'il faut savoir apprécier. Les routes sont bonnes; le sol produit tous les grains, végétaux, paturage et foin en abondance; l'eau est potable et plus de 40 puits artésiens ont été creusés depuis trois ans dans La Broquerie.

Nos bois sont de grande utilité. Il s'y fait un commerce considérable de bois, de foin, d'animaux, de lait, de crème et de patates. Le lait se vend encore $2.50 le cent, le beurre 35 à 40 sous la livre, ce qui paye bien, si on a soin de prendre la nourriture des animaux sur la ferme.

Ce qu'il nous faut, ce sont des silos. Nous en aurons avant longtemps. Ce qu'il nous faut ce sont des animaux de bonne race, si nous y voulons faire de l'argent.

M. Mathilde, qui nous a quittés pour se rapprocher de Winnipeg, a fait de l'argent avec ses vaches à lait. Aussi avait-il un des plus beaux stocks d'animaux. Enfin tous nos habitants qui font de l'argent avec leurs vaches doivent servir d'exemple aux autres.

Ayons des étables modernes pendant que les matériaux sont à nos portes. Mettons de côté les étables en grosses pièces de bois (logs). Ce n'est plus d'usage de nos jours. Ayons des pontages en ciment, etc. Donnons de la lumière et de l'air frais aux animaux. Mettons le fourrage à l'abri des intempéries des saisons.

Dans La Broquerie, chaque habitant devrait être bâti comme un petit prince, car depuis vingt ans et au-delà qu'il y a moulins à scie et bois de construction tout près de nous; mieux que cela, au milieu de nous. Défaisons-nous de nos mauvais animaux; ça ne paye pas de garder de pareils animaux. Les animaux de bonne race coûtent moins cher à la longue et rapportent plus.

Elevons des cochons pour le marché: choisissons ceux que les amateurs aiment le mieux. Nous aurons meilleurs prix. Elevons des poules et de la bonne sorte aussi. Ayons des poulaillers modernes et non des cabanes qui n'ont ni lumière ni air... Cultivons les abeilles, le miel se vend bien. Elevons de beaux moutons; c'est un animal qui coûte peu et rapporte bien.

Ah! si tous nos fermiers étaient du métier, La Broquerie serait certainement un des plus beaux coins de terre du Manitoba. Ce que nous voulons ici, ce sont des fermiers qui s'y connaissent dans l'art de cultiver la terre, d'élever des animaux, de faire produire cent pour un les grains jetés en terre. Ce que nous voulons ici, ce sont des colons qui n'ont pas peur du travail, qui savent ce qu'est l'économie; de vrais colons qui réussissent partout où ils plantent leurs tentes. A ceux-là nous disons du fond du coeur: "Vous êtes les bienvenus chez nous".

Amédée CLEROUX.

* * *

Les prix des terres sont de $5 l'acre et plus. Conditions faciles de paiement. Sans doute, cela ne veut pas dire qu'avec $100 un colon peut acheter une terre bâtie avec animaux et machineries.

Dernièrement un monsieur m'écrivait une lettre par laquelle il me demandait s'il pouvait s'établir avec $150 comptant sur une terre telle que décrite plus haut. En voilà un qui veut s'établir à bon marché. Je lui conseillerais, celui-là, d'aller s'établir à Bedford ou à Sanford, là où poussent les cyprès et les bleuets.—A. C.

ABBEVILLE

Le 11 et le 25 février nous avons eu deux belles soirées de cartes au profit de l'église. Comme c'est encore du nouveau pour nous et que la température n'est pas très belle depuis quelques semaines, le résultat n'a pas été bien grand encore. Cependant nous nous sommes bien amusés ces deux soirs-là et surtout nous nous proposons de continuer à le faire, puisque tous les assistants ont été unanimes à demander de se réunir deux dimanches par mois: le second et le quatrième dimanche, du moins pour quelques mois. Chaque partie de cartes s'est terminée par une petite collation, du chant et quelques petits tours avec les cartes.

* * *

Plusieurs s'informent des terres à Abbéville. En attendant de voir venir ceux qui désirent voir les terrains, nous pouvons leur dire qu'il y a encore plusieurs terres de toutes grandeurs, quarts, demi-sections, et même sections entières qui sont à vendre pour de très bas prix, de $800 à $3,000 le quart de section, et cela tout près de l'église ou de la gare de Deerhorn, notre gare.

SUFFREN

A Suffren aussi nous voulons rivaliser avec Abbéville et jouer aux cartes au profit de notre future chapelle. Nous commencerons dimanche prochain à l'école Lalonde.

Le bois pour construire une petite chapelle au printemps serait déjà rendu sans la grosse tempête de neige que nous avons eue dernièrement. Mais nous espérons que nous nous reprendrons aussitôt que les chemins seront devenus passables.

Monsieur le curé d'Abbeville est et doit nous revenir le dimanche après Pâques.

On nous promet une fromagerie près du bureau de poste. Il faut espérer que ce sera plus qu'une promesse, car ce serait presqu'une petite fortune pour nous tous.

— Indiscutable! je viens de tenir entre mes mains les valeurs de M. de Chantepy.

— Qu'est-ce, Jonchères? demandèrent les avocats qui assistaient à ce colloque. S'agit-il de Mlle Deplémont?

— Vivat, messieurs! Elle est innocente.

Il saisit Aubrun par le bras, courut avec lui au cabinet de M. de Monvoy et demanda à être introduit d'urgence.

L'huissier, étonné de son agitation, voulut protester, mais M. des Jonchères, passant devant lui frappa vigoureusement à la porte et attendit, à peine la permission d'entrer pour se précipiter dans le cabinet où le juge était seul avec son greffier.

Stupéfait d'une entrée si peu en rapport avec la correction habituelle de M. des Jonchères, le magistrat se leva en s'écriant:

— Mon Dieu! mais qu'y a-t-il? C'est donc bien important?

— Parlez vite, Aubrun, en deux mots!

— En deux mots: je viens de voir les valeurs de M. de Chantepy entre les mains de son ancienne femme de charge.

— Bravo, bravo! s'écria le greffier, dans un élan d'enthousiasme, pendant que M. de Monvoy, interdit et très pâle, se rasseyait lentement.

— Vous êtes certain de votre dire? Il n'y a pas d'erreur possible?

— Pas d'erreur possible! cette femme est chez moi, elle y restera jusqu'à midi ou une heure. Qu'on l'envoie chercher; elle a les valeurs sur elle.

M. de Monvoy fit venir aussitôt deux agents de la sûreté; il donna à l'un l'ordre de lui amener Mme Brion.

— Vous la trouverez chez M. de Lucel, 180, rue d'Assas.

— Si elle s'inquiète et refuse de me suivre, que faudra-t-il faire?

— L'arrêter immédiatement. Mais vous pouvez ne pas l'effrayer, en lui parlant de renseignements à donner sur M. de Chantepy; je l'ai questionnée plusieurs fois. Vous dites, Aubrun, qu'elle a les valeurs sur elle?

— Oui... dans sa poche; je les lui ai vues mettre, elle a attaché soigneusement l'ouverture.

— Vous veillerez à ce qu'elle vienne ici sans modifier sa toilette, dit M. de Monvoy à l'agent. Allez vite!

Il écrivit un mot au directeur de la prison et le remit à l'autre agent.

— Trouvez une automobile, et courez chercher Mlle Deplémont.

Après cela, il cacha un instant son visage dans ses mains et on l'entendit répéter plusieurs fois:

"La pauvre enfant, la pauvre enfant!... j'en serai malade de chagrin."

— Et Cébronne, et la mère? dit-il en relevant la tête.

— Je cours chez Bernardi, dit l'avocat. Ma plaidoierie est terminée.

— Allez! il est près de midi, peut-être sera-t-il rentré. Ah! un mot... Et l'aconitine? Cette femme en connaissait donc les propriétés?

— Rien de plus vraisemblable, répondit M. des Jonchères. Vous savez, par Mlle Deplémont elle-même, que Cébronne lui avait donné des explications sur les effets du poison. Une tierce personne était là, mais ni Bernard ni la jeune fille ne se sont rappelé si c'était la femme de charge ou la garde-malade; ils penchaient pour cette dernière hypothèse.

Et Cébronne, du reste, s'est bien gardé d'insister sur cette conversation si compromettante pour l'infortunée jeune fille, dit M. de Monvoy.

Il accompagna M. des Jonchères en dehors du cabinet.

— Je suis désolé, désolé en pensant à Mlle Deplémont... Que sont nos prétentions de discernement et de déductions logiques quand le hasard et un pauvre policier de fantaisie détruisent nos savants échafaudages? C'est pitié, Jonchères, n'est-ce pas?

— Les faits accusaient Mlle Deplémont, et, je vous l'avoue maintenant, je partageais votre manière de voir.

— L'astuce et la préméditation de cette femme sont inouïes! s'écria M. de Monvoy.

Il rentra dans son cabinet et questionna Aubrun, qui ne demandait qu'à raconter par quelles déductions logiques, et prenant le contre-pied de l'enquête officielle, il était parvenu à la vérité.

— J'ai cru plus d'une fois ne pas réussir, car cette misérable se possède étonnamment, au point que, en constatant son absence apparente de crainte, j'ai douté... Mais j'ai commencé à être sûr de ma piste quand, après avoir gagné sa confiance en lui parlant avec intérêt de son fils, elle me parla d'acheter pour lui un fonds de commerce. C'était son rêve, son idée fixe, et les circonstances la pressaient.

— Comment cela?

— Le patron de son fils était en marché avec un autre acquéreur et n'avait donné qu'un mois à Sophie Brion pour se décider et trouver les fonds.

— Pourquoi n'attendait-elle pas pour un autre fonds de commerce? Ils sont tous les mêmes! ils combinent habilement, et creusent eux-mêmes le trou où ils tomberont.

— Elle poursuivait son idée de voir son fils devenir patron de la maison où il travaillait comme petit commis. J'ai vu sa vanité piquée au vif, parce que M. Marait haussait les épaules quand elle lui parlait d'acheter le magasin.

— La négociation des valeurs l'aurait toujours trahie... elle l'ignorait absolument?

— Oui, et j'ai eu deux fois l'occasion de la maintenir dans son erreur. Enfin, il fallait une invention quelconque pour expliquer qu'elle possédait la somme demandée par le commerçant. Elle me dit donc, il y a cinq jours, qu'elle héritait d'un cousin éloigné, mort à Ménars, auprès de Blois. J'y suis allé hier et j'ai constaté son mensonge. Ce matin, un peu embarrassée de ses valeurs sur lesquelles j'émettais des doutes, elle m'en a montré une partie en me demandant des explications pour les négocier...

Pendant qu'Aubrun entrait dans les détails de son habile campagne, M. des Jonchères courait chez le docteur Cébronne.

Il venait d'arriver, plus fatigué, plus malheureux que jamais.

— Sauvée! lui cria son ami; sauvée. Bernard, mon cher Bernard!

— Voici un mois qu'on me leurre avec cet espoir, répondit Cébronne d'un ton incrédule.

— Ce n'est plus de l'espoir, mais une certitude. La femme de charge est la coupable... Aubrun a vu entre ses mains les valeurs de M. de Chantepy.

— Est-ce certain? dit Cébronne d'une voix étouffée.

— Je te le jure!... vite! viens avec moi chez le juge d'instruction. Aubrun fait sa déposition, on a envoyé chercher cette horrible créature, qui sera arrêtée séance tenante, et Mlle Deplémont arrivera au Palais dans un instant! Partons! j'ai dit en passant à ton cocher de ne pas dételer... ta voiture est prête.

— Et la mère? dit vivement le docteur.

— Tu lui amèneras sa fille... mais, je suppose qu'il ne faut pas brusquer, pour elle, le dénouement, quelque heureux qu'il soit?

— Ce serait la tuer.

Cébronne appela son valet de chambre.

— Prenez un fiacre et allez à la maison de santé... Vous direz à la directrice que l'innocence de Mlle Déplemont est reconnue... qu'elle prépare doucement Mme Deplémont à voir sa fille. Partez sans retard.

— Le fiacre qui m'a amené m'attend à la porte, qu'il le prenne, dit M. des Jonchères, puisque je vais avec toi.

XI

Dans la hâte de régler ses affaires, la femme de charge n'avait fait que le nécessaire de son travail et se préparait à partir quand l'agent de sûreté sonna à la porte du prétendu M. de Lucel.

Il lui transmit le désir du juge d'instruction.

— Il m'est impossible d'y aller à présent, répondit-elle; j'irai à quatre heures comme toujours.

— Ce n'est pas à quatre heures qu'il veut vous voir, c'est maintenant!

— Pourquoi est-ce si pressé? Les autres fois, c'était à quatre heures et je recevais une lettre pour m'avertir que M. le juge d'instruction désirait me questionner?

— Il n'a pas eu le temps d'écrire... un fait nouveau s'est produit, et vous seule fournirez les renseignements que M. de Monvoy désire avoir avant de quitter le Palais pour rentrer chez lui.

— Mais, je suis en costume de travail, il faut que j'aille chez moi m'habiller convenablement pour me présenter devant M. le juge d'instruction.

— C'est inutile... nous serions retardés, et c'est très pressé.

— Je veux au moins passer chez moi pour prendre un chapeau, dit-elle en commençant à élever la voix; il me faut deux minutes pour monter dans ma chambre.

— Assez discuté! je ne connais que ma consigne, ainsi, partons! Une voiture nous attend à la porte.

(A suivre)

CHRONIQUE DE SAINT-BONIFACE

JOSEPH BONNET

Il vient donner deux recitals à Winnipeg

On porte un intérêt extraordinaire au retour à Winnipeg du merveilleux organiste français, Joseph Bonnet, de Paris.

M. Bonnet donnera deux merveilleux recitals: le premier, en l'église protestante Westminster, lundi, le 19 mars; le second, en l'église protestante Grace, mardi, le 20 mars.

Ceux qui ont entendu le grand artiste français à sa visite précédente, il y a un an, n'ont pas besoin qu'on les persuade de venir à ces recitals. Plusieurs ont déjà réservé leurs billets pour les deux recitals. A ceux qui n'ont pas encore senti le charme du génie de Bonnet, on peut dire qu'il est impossible d'imaginer plus belle musique.

C'est un grand privilège que de l'entendre.

Voici quelques notes sur Bonnet et une appréciation de sa carrière par un grand critique américain.

A la mort de Guilmant, Bonnet fut prié d'être son successeur à la position enviable d'organiste de la Société des Concerts du Conservatoire.

Bonnet a une mémoire remarquable, son répertoire embrasse tout ce qu'ont écrit pour l'orgue Liszt, César Franck et ses contemporains. Il donna de nombreux récitals en France, en Angleterre, en Belgique, en Suise, en Autriche-Hongrie et en Allemagne. Il a écrit beaucoup de morceaux de concerts: "Poèmes d'automne", trois volumes de douze morceaux chacun; des récitals historiques, en 5 volumes, oeuvre la plus éminente qui fut écrite pour orgue, et ses fameuses "Variations de concert", morceau qui fut choisi comme sujet de concours par le "Royal College of Organists" de Londres, et aussi par la "American Guild of Organists".

Bonnet a fait le plus pour populariser l'orgue comme instrument de concert en Amérique. Le souffle, la distinction, le goût sans tache, la vitalité du rythme, la virtuosité incomparable, joints à sa musicalité approfondie et à sa compréhension mystique, lui ont valu du public américain les plus grandes ovations et un verdict d'unanimes éloges.

"Bonnet a fait une profonde impression et a montré une haute puissance technique dans le jeu d'un instrument noble et artistique dont on se sert trop souvent à tort. Son jeu se fit remarquer par beaucoup de liberté, de clarté et de perfection d'articulation tant sur le clavier que pour les pédales. Il connait le vrai sens du rythme et il possède un goût délicat dans la recherche des timbres appropriés et dans l'abstention des notes bizarres" — Richard Aldrich, *New York Times*.

FORESTIERS CATHOLIQUES

La première partie de la troisième série du jeudi a eu lieu jeudi dernier et a donné les résultats suivants:

Dames—Prix de cartes ($2), gagné par Mlle Eugénie Lespérance (15 parties sur 24).

Messieurs—Prix de cartes ($2), gagné par M. Arthur Lévêque (15 parties sur 24). M. Lévêque a détaillé avec M. Elie Renaud.

Premier prix de râfle ($1.25) gagné par Mlle Eugénie Lespérance. Deuxième prix de râfle (75 sous), gagné par Mlle Georgeline Bélanger.

Partie de dimanche

La première partie de la troisième série du dimanche a eu lieu dimanche dernier et a donné les résultats suivants:

Dames—Prix de cartes ($2), gagné par Mlle Beauchemin (17 parties sur 24). Mlle Beauchemin a détaillé avec Mme Talbot.

Messieurs—Prix de cartes ($2) gagné par M. A. Demeule (19 parties sur 24).

Le premier prix de râfle ($2) a été remporté par M. T. Horan et deuxième ($1) a été par M. J.-C. Goulet.

Jeudi prochain, deuxième partie de la troisième série du jeudi, et dimanche prochain, deuxième partie de la troisième série du dimanche.

N'oubliez pas que dimanche en huit (le 18 mars courant) nous donnerons une grande partie spéciale avec 6 prix de cartes et 2 prix de râfle (3 prix de cartes pour dames: $3, $2 et $1; et trois prix de cartes pour messieurs: $3, $2 et $1; $2 pour le premier prix de râfle et $1 pour le deuxième prix). Cette partie spéciale comptera pour la série.

Georges L'Evêque,

CONDOLEANCES

A la dernière assemblée régulière de la Cour Taché No 252 de l'Ordre des Foresliers Catholiques, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Proposé par le Frère Ulric Phaneuf, vice-chef-ranger, secondé par le Frère Ovide Bellavance, trésorier:

Que les membres de notre Cour, ayant appris avec regret la mort de M. François Lévêque, père du Frère Georges Lévêque, et celle de Mme Alfred Lévêque, mère du Frère William Kittson, offrent aux frères éprouvés leurs sincères condoléances dans le grand deuil qui les afflige; que copie de cette résolution soit envoyée à nos deux frères éprouvés et à la presse pour publication. — Adopté à l'unanimité.

Trésorier de la ville — A sa réunion d'hier soir, le conseil a fait choix d'un trésorier municipal. Ce poste était vacant depuis la démission de M. J.-C. Dusseault. Le choix du conseil s'est porté sur M. Henri de Moissac, secrétaire-trésorier de la municipalité de Fort Garry.

LES AFFAIRES MUNICIPALES

UNE MISE AU POINT

Nous regrettons d'ouvrir les colonnes de cette chronique par un accès de mauvaise humeur, car nous n'avons pas pour habitude de faire la polémique. Mais puisqu'on nous a mis en état de légitime défense, il faut que l'impertinente personne qui a provoqué cet incident, si peu "résignée" soit-elle, en prenne son parti et se "résigne" à retourner à l'école pour y méditer encore sur les principes élémentaires de la grammaire française. Voici le fait:

Il y a, à Sainte-Rose, un vulgaire profane qui, s'affublant du titre de correspondant de la *Liberté*, a abusé, la semaine dernière, du qualificatif de censeur qu'il se donne, au point de nous traiter d'ignorant et de vouloir en remontrer à Larousse lui-même. Encore, si notre sot Aristarque s'était borné à la critique de notre pensée, nous lui aurions volontiers accordé les circonstances atténuantes, car nous savons très bien qu'en politique il est difficile de contenter tout le monde et son père. Mais non, notre médiocre esprit satirique — en voilà encore un mot à lui faire mettre les pieds dans le plat — notre médiocre esprit satirique, disons-nous, qui nous rappelle les *Précieuses Ridicules*, s'obstine à vouloir réformer notre dictionnaire. Quelle suffisance!

Nous voudrions bien savoir quel est ce présomptueux lexicologue et comment il se nomme. A en juger par sa littérature d'humaniste qui a toujours dû occuper la queue de sa classe, on éprouve la vague impression qu'on a devant soi un mauvais disciple d'Erasme en guinguette et encore mal formé, cherchant pour se rendre intéressant, à jeter un peu de sa "gourme" dans tous les coins du Manitoba où il croit faire de l'épate. Mais tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse; il a fallu que notre jeune analyste, dans sa course à l'esprit, vienne chez nous se rompre le cou en tombant sur un bec de gaz. Triste "résignation", hélas! Comme ce mot et sa compréhension vont bien, désormais, rester gravés dans sa mémoire!

N'insultons pas une personne qui tombe, parce que si nous nous trompions de sexe, nous aurions le regret d'avoir manqué de tact à l'égard d'une femme, même si elle nous avait donné un soufflet. Cette idée de "pompe", en effet, qui a été suggérée à notre infortuné imitateur de Zoïle par le verbe "actionner" nous parait bien féminine. Honni soit qui mal y pense; mais nous nous demandons ce que, diable, une pompe a bien pu venir faire dans cette galère. N'insistons pas; mettons plutôt un frein à notre ressentiment et laissons-nous guider par ce qui nous reste, à notre âge, de galanterie française pour laquelle, toute notre vie, nous avons eu un culte si particulier.

Quoi qu'il en soit, il y a offense, et que notre moraliste soit homme, femme ou sirène du lac, il faut une sanction. A celle déjà infligée par la rédaction de la *Liberté*, nous voulons y ajouter la nôtre; non pas dans la chronique du village où, parait-il, on y voit tout en rose, mais dans celle de Saint-Boniface où l'on voit les choses telles qu'elles sont. En somme, ce n'est qu'une petite tirée d'oreille, sous forme de conseil et suivant le proverbe que tout le monde connait. Ecoutez le savant pédagogue.

S'il est vrai que le sage, avant de parler, doit tourner sept fois sa langue dans sa bouche, à plus forte raison un commun et peccable mortel, comme vous, doit, un nombre au moins égal de fois, passer ses écrits dans le creuset de son intelligence, s'il en a une, avant d'inonder les journaux de sa mauvaise prose et de ses appréciations fausses et malchanceuses. Mais pourquoi ce nombre 7? Probablement en souvenir des sept sages de l'ancienne Grèce. Ils n'étaient pas nombreux, les sages, en ce temps-là! Or, il n'est donc pas étonnant, aujourd'hui, que parmi tous les habitants de Sainte-Rose du Lac, il y en ait au moins un qui ne le soit pas.

J. L.

ASSEMBLEE DU LUNDI, 26 FEV.

La séance s'ouvre par une décision du Conseil prise en vue de se remettre en communication avec la ville de Winnipeg, le C.N.R. et le Winnipeg Electric Street Railway pour en finir d'une façon satisfaisante avec les abords du nouveau pont Provencher dont les accès sont réellement impraticables. Une commission composée de MM. les échevins Taylor, adjoint au maire, T.-H. Wilson, J.-B.-T. Hébert, B. Holden et A. McFadyen est nommée à cet effet afin de prendre contact avec les sociétés susmentionnées, pour obtenir l'élévation du pont du chemin de fer et l'établissement, sous ce pont de la rue Water, d'une voie convenable pour relier ensemble les deux cités de Winnipeg et de Saint-Boniface. Ces démarches nous font augurer une réussite d'autant plus facile que le C.N.R. se dit prêt, de son côté, à faire le nécessaire aussi vite que possible, quand Winnipeg, St-Boniface et le Winnipeg Electric Railway auront mis en dépôt la part des dépenses qui incombent à chacun.

Le projet d'impôt sur le revenu présenté par le gouvernement provincial et auquel, bien entendu, contribueront les municipalités, inspire à nos édiles de sérieuses inquiétudes tant, dit l'échevin Wilson, sous le rapport du montant de ces impositions qui n'est pas encore connu, qu'au sujet de la forme sous laquelle ces nouvelles taxes seront présentées, forme qui, elle aussi, reste à connaître. Un modèle d'imprimé envoyé par la ville d'Edmonton aux Communes, en vue de se préparer aux exigences du gouvernement, a été accueilli favorablement.

Un projet d'assurances présenté par l'échevin McFadyen pour être substitué à celui des pensions civiles est renvoyé à la commission de réorganisation pour être étudié. Ce projet reviendra, en son temps, pour y être discuté, à l'assemblée municipale du vendredi suivant, avec d'autres affaires, notamment la question des salaires, les sollicitations pour nouveaux emplois à l'hôtel de ville et le choix d'un trésorier.

MM. les auditeurs J.-D. Reid et William Gray, de Winnipeg, recevront chacun $1,000 pour leur travail de vérification des comptes de la ville durant l'année 1923 et la notice de démission donnée aux employés de la ville a été, pour effet, prolongée encore d'un mois.

Le conseil passe un contrat pour confection d'uniformes et pardessus d'été pour la police et les pompers à la société R.-J. Inglis et Cie, de Winnipeg, ainsi qu'une commande de souliers pour les mêmes départements à la compagnie Rannard Shoe, également de Winnipeg.

A la demande de M. Jones, inspecteur des bâtiments, une commission spéciale composée de MM. les échevins Daoust, Holden et Wilson est nommée pour la révision du règlement de chauffage et plombage dans les nouvelles constructions. Mais l'affaire, avant toute discussion, sera portée préalablement devant une assemblée d'entrepreneurs et de professionnels. L'intention de M. Jones est simplement de mettre le règlement à appliquer à St-Boniface en conformité avec celui mis en vigueur à Winnipeg sans augmenter les frais d'installations.

L'échevin McFadyen soulève une question épineuse, celle des logements à l'hôtel de ville: l'une pour le chef des pompiers Thomson et l'autre pour le chef de police Thomas Gagnon. Le conseil, après la réunion, passe la visite des appartements occupés par l'ingénieur M. Meindl et ceux occupés par l'inspecteur des bâtiments, M. Jones, pour voir si on ne pourrait pas opérer une interversion dans les habitations entre celle de l'hôtel de ville et celle du poste d'incendie de Norwood. La question, pour plus complet avis, a été reportée à la prochaine assemblée municipale.

M. Jones, l'inspecteur des bâtiments, présente un rapport sur 34 constructions comprenant, chacune, au moins deux magasins et susceptibles d'être munies d'échelles de sauvetage. Une notification a été faite, à ce sujet, à l'hôtel Saint-Georges, à l'hôtel Québec, au bloc Manitoba, au bloc Gevaert et à la Maison Chapelle, institution religieuse des Soeurs Oblates.

L'échevin McFadyen demande à ce que la ville paye à Mme Campbell, pour solde de toute indemnité, les $50 qu'elle réclame à titre de réparation du préjudice que lui a causé sa chute, dans la rue Horace, à Norwood, sur un trottoir mal entretenu.

MM. les avocats de la ville Conde et Taylor ont fait part au conseil, entre autres affaires litigieuses pendantes, de la possibilité d'intenter une action civile à M. J.-C. Dussault pour obtenir une partie du recouvrement des frais qui ont été faits pendant son procès.

Une gratification de $100, pour services spéciaux dans l'exercice de ses fonctions, a été voté à l'adresse du chef de police Thomas Gagnon. L'année dernière, la gratification avait été de $200.

Sur un rapport de la Winnipeg and St. Boniface Harbor Commission, le conseil vote à cette association, à titre de subvention, comme les années précédentes, la somme de $200.

Le salaire du magistrat de police, M. Dubuc, à la demande des échevins Wilson et Holden, est réduit, à partir du 1er mars, de $125 à $80, malgré la demande du juge au conseil de discuter préalablement la question devant le comité de police.

Le conseil confie au chef de police Thomas Gagnon la charge de surveiller les livraisons de bois et de charbon pour faire cesser les vols, sur le poids et la qualité de ces marchandises, qui se font aussi bien au préjudice du chauffage des postes d'incendie de la cité qu'à celui des particuliers et des pauvres de la ville.

Une réunion privée du conseil municipal a eu lieu le vendredi 2 mars. Dans notre prochain numéro nous donnerons le compte-rendu de la séance publique de lundi dernier.

* * *

Les contribuables qui ont assisté à la réunion tenue, jeudi dernier, à l'hôtel de ville, à l'effet de choisir un successeur au Dr Laurendeau dont la démission a rendu vacante la place de maire, se sont retirés de cette réunion avec l'impression qu'il y aura, cette année, un coup de canif dans le contrat passé, il y a quelques dix ans, entre les deux pôles de la ville, le pôle français et le pôle anglais, et aux termes duquel il avait été stipulé que la mairie de Saint-Boniface appartiendrait successivement à l'une et à l'autre de ces deux nationalités.

L'ordre du jour, dans cette assemblée, présidée par M. J.-A. Cusson, était assez significatif, et son sujet assez important pour inviter les électeurs à se déranger. Les nôtres étaient-ils assez nombreux? Se sont-ils assez défendus? Il est de fait que l'influence anglaise a prévalu et que, sauf un retour de l'opinion, c'est un maire anglais qui siègera à l'hôtel de ville de Saint-Boniface.

Parmi les membres du conseil municipal, trois seulement étaient présents à la réunion; ce sont MM. J.-J. Daoust, B. Holden et S. Carson.

Dans cette élection du maire, et faute d'accord, la lutte est donc circonscrite entre M. L.-J. Collin d'un côté et MM. L.-K. Leck, R.-J. Swain et le colonel McLean de l'autre.

Naissance—M. et Mme Emile Desorcy, Saint-Norbert, ont le plaisir d'annoncer à leurs amis la naissance d'une fille, née le 24 février, et baptisée Marie-Thérèse-Jeanne d'Arc. Parrain et marraine: M. et Mme Desorcy, grands-parents de l'enfant.

UNION CANADIENNE

La conférence de M. Noël Bernier, dimanche soir dernier

Devant un magnifique auditoire que rehaussait la présence de Monseigneur l'Archevêque de St-Boniface, M. Noël Bernier a prononcé, sur saint Vincent de Paul une conférence digne d'occuper la même place d'honneur que ses aînées, "Le féminisme", "Le problème de nos relations impériales" et "Le capital et le travail".

C'est de cette dernière que dérive, en ses conclusions, le commentaire de la vie de saint Vincent de Paul que le conférencier nous a donné, dimanche dernier. C'est comme une illustration dont se pourrait résoudre cette grave question.

Nous ne prenons pas sur nous de donner une analyse, forcément incomplète, du travail de M. Bernier, puisque les lecteurs de la Liberté pourront se rendre compte par eux-mêmes de ce qu'il sait mettre d'animation dans les sujets qu'il aborde, de substantiels extraits devant paraitre ici-même dans le numéro de la semaine prochaine.

L'hon. P.-A. Talbot, Orateur de notre chambre législative, a félicité et remercié le conférencier au nom de l'auditoire et de l'Union Canadienne, en termes fort heureux.

M. Georges Bétournay, accompagné par M. Marius Benoit, a chanté l'air de Dupertutto des Contes d'Hoffman, "Scintille diamant. . ." et en rappel, les stances de Lakmé.

Mlle Henriette Collin a rendu avec charme l'immortelle sonate à la Lune.

Nous remercions ces artistes dont nous aimons le talent, nous remercions ceux qui ont prêté leur concours à cette démonstration et particulièrement les Pères Jésuites auxquels nous sommes si redevables des vertus hospitalières qu'ils pratiquent magnifiquement.

LE CONGRES DES COMMISSAIRES D'ECOLES

Nous avons appris avec satisfaction que M. J.-A. Marion, ancien conseiller municipal de la ville de Saint-Boniface, avait été élu vice-président du congrès des commissaires d'écoles tenu, la semaine dernière, à Winnipeg. Mais, malgré la chaude intervention de M. Marion, secondé par MM. A.-J. Doucet, conseiller municipal de Saint-Boniface, et C. Fournier, commissaire d'école, pour faire donner à l'enseignement du français une plus grande extension, nos espérances n'ont pas été entièrement couronnées de succès.

Nous apprenons, en même temps, que M. J.-A. Marion, souffrant d'une affection d'estomac, se prépare à quitter St-Boniface pour aller à la clinique de Rochester suivre un traitement de quelques jours. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Inspecteur d'hygiène — M. de Ambrosis a été nommé, hier soir, par le conseil, successeur de M. Chabot, démissionnaire.

LA SEMAINE

PRINCE ARRETE—Essen, 28.—Le prince Friedrich-Wilheim von Lippe, agitateur nationaliste, a été arrêté à Essen, aujourd'hui, par les autorités françaises, sous l'accusation d'être l'un des fauteurs de l'agitation contre les troupes franco-belges dans la Ruhr.

Le prince a collaboré activement à la campagne allemande pour la conservation de la Haute-Silésie. Des documents trouvés dans sa chambre et confisqués par les Français prouvent qu'il est membre de l'ordre secret de la Swastika et de la fameuse société réactionnaire "Consul".

PROGRAMME DE VIOLENCE—Le prince et arrivé dans la Ruhr il y a quelques jours en mission spéciale. Il a préconisé un programme de violence. Les nationalistes sont extraordinairement actifs depuis quelques jours. Ils tiennent des assemblées de protestation, font de la propagande parmi les gévistes et suscitent de nouvelles grèves. Les autorités d'occupation affirment que les nationalistes font tout en leur pouvoir pour entraver l'exécution du plan franco-belge pour la réorganisation de la Ruhr.

CONTRE LES NATIONALISTES—Essen 28—Les communistes qui s'opposent à la présence des troupes dans la Ruhr et qui avant l'invasion s'objectaient même à la présence de troupes allemandes, font la guerre aux nationalistes. Ils ont tenu des assemblées récemment à Dortmund, Bochum et autres villes. Ils affirment que la police de sûreté aide aux nationalistes, particulièrement en dénonçant les Allemands qui acceptent le nouveau régime.

LA POLICE EST DESARMEE—Bochum 28—Toute la police de sûreté à Bochum a été désarmée.

On apprend de source allemande que la commission interalliée de Coblence a interdit à Karl Radek, chef de la publicité du gouvernement soviet, d'entrer dans le territoire occupé. L'Echo de la Fuhr, organe communiste, a été suspendu par les Français.

Les Belges ont saisi à Duisbourg 160,000,000 de marks qui servaient de fonds de grève. Les Français ont sais de même 260,000,000 de marks à Kupferdreh.

ENQUETE—Cologne, 28—Une enquête officielle se fait ici pour établir si les Anglais ont réellement droit une partie des fonds que les Français ont saisis à Cologne la semaine dernière.

L'argent et les plaques de métal son sous garde d'ici à ce que la question soit réglée entre la Grande-Bretagne et les Franco-Belges.

COUP DE FORCE A BOCHUM—Dusseldorf, 28—Une dépêche de Bochum relate que les troupes françaises ont pénétré de force, aujourd'hui, dans les baraques de la police de la sûreté allemande et ont désarmé les policiers.

POUR DEFRAYER QUELQUES DEPENSES—Berlin, 27—Des négociations se font à Cologne pour la remise par les Français de 12,000,800,000 marks saisis à Cologne, samedi, dernier, selon les nouvelles reçues ici.

Les journaux de Berlin déclarent que les fonds saisis devaient être employés exclusivement dans la zone occupée par les Anglais et une partie de cet argent devait même payer les troupes anglaises d'occupation. Ils ajoutent que la somme se monte a environ un tiers de l'argent dont on a besoin chaque jour dans la vallée du Rhin et dans la Ruhr.

LE CHARBON ALLEMAND EXPORTE—Berlin, 27—1,587,026 tonnes de charbon donnée par les Allemands comme réparations ont été exportées de France et de Belgique dans 59 envois différents durant les deux dernières années, selon les statistiques officielles allemandes publiées hier. On déclare qu'au moins vingt-trois offres de ce charbon ont été faites à des compagnies dans des pays neutres. Dans un cas, selon la déclaration le charbon était annoncé par les journaux dans un pays neutre. Dans quinze de ces offres quelques deux cents mille tonnes en plus de 1042 trains chargés de charbon étaient offertes en vente.

CHOMAGE ET TRAVAIL—Dusseldorf, 27—La politique de résistance du gouvernement allemand et le chômage qui s'ensuit, selon les autorités françaises, ont amené un plus grand nombre d'Allemands à demander de l'emploi et en particulier sur les trains français.

Dans le district occupé par le corps d'armée du Sud, les agents de la sûreté causent des troubles. Deux Allemands responsables d'actes de destruction entre Coblence et Capellan ont été arrêtés. 459 camions de charbon ont été expédiés en Suisse, en Hollande et en Italie, et 86 en France et en Belgique.

Le directeur du bureau de la finance, à Kaiserlauten, a été emprisonné. Les journaux déclarent que la situation économique et alimentaire en Allemagne, et surtout à Bade, est extrêmement critique, et la chancelier Cuno a exprimé son intention de visiter Karlsruhe prochainement. Toute expédition de charbon de la Ruhr ayant cessé, plusieurs manufactures ont dû réduire leurs heures de travail ou fermer leurs portes.

ON EXIGERA DES PASSEPORTS—Berlin, 27—Les Français et les Belges dans la vallée du Rhin et dans la Ruhr, ont l'intention d'exiger bientôt des passeports spéciaux de tous les Allemands qui désirent entrer dans la territoire occupé, selon le correspondant d'Essen du Neue Berliner Zeitung qui s'appuie sur des déclarations dignes de foi.

Les passeports seront accordés sur preuve que les visites sont absolument pour la Ruhr et ceux de la Ruhr auront besoin d'une permission spéciale pour quitter le territoire.

EXPULSION DE 49 ALLEMANDS—Coblenz, 27—La haute commission du Rhin a ordonné l'expulsion immédiate de quarante-neuf Allemands, depuis le bourgmestre jusqu'aux charpentiers, à cause de leur attitude hostile concernant l'occupation. Leurs familles ont obtenu un délai de quatre jours pour quitter la région du Rhin.

La commission a aussi défendu la distribution de tous les journaux allemands de Berlin et de Munich dans la région de la Ruhr.

En Province

GRAVELBOURG, SASK.

A LA GLOIRE DU SACERDOCE

Mercredi, le 21 février dernier, les élèves du collège organisèrent une édifiante soirée intime en l'honneur de leurs trois dévoués professeurs, le R. P. A. Schimnowski, O.M.I., MM. les abbés A. Leclaire et L. Lussier, ordonnés prêtres récemment, il y a une couple de mois.

La séance, composée de déclamations pieuses, de saynètes, de musique et de chants de circonstance, fut intéressante et distrayante. Ce fut une vraie soirée du souvenir et de la reconnaissance. Les Collégiens éprouvèrent un vif plaisir à présenter aux trois jubilaires, assis aux fauteuils d'honneur, une magnifique adresse, toute inspirée d'un saint respect pour la dignité sacerdotale et d'onctueuse gratitude pour leurs sympathiques cadeaux de fête.

Au nom de ses deux confrères, M. l'abbé Adélard Leclaire, dans un discours plein d'à propos, de sens surnaturel et d'affectueuse exubérance, répondit à l'adresse des élèves dans les termes suivants:

M. le Curé, Révérends Pères
et chers élèves,

En décembre dernier, nous avions tous trois l'insigne honneur et l'inexprimable bonheur de recevoir l'onction sacerdotale et de monter à l'autel du Seigneur. Jours mémorables et solennels que ceux-là pour nous et pour vous aussi. M. l'abbé Lussier et moi nous avons été les premiers élus du Seigneur et les privilégiés de ses bontés et de vos largesses. Le R. P. Schimnoski attendit les joyeuses fêtes de Noël pour célébrer ses noces sacerdotales. M. le curé Maillard, dont on reconnait l'esprit d'organisation et la libéralité, nous a offert un superbe cadeau, en nous donnant le revenu du banquet qu'il avait fait servir à ses paroissiens, après la cérémonie de l'ordination. Au vénéré curé de cette paroisse et à ses généreux paroissiens, nos voix s'unissent pour dire un cordial et sincère merci.

Merci à vous, Rév. Père Caron, pour le beau sermon de circonstance que vous avez donné à l'église. Votre coeur a parlé, nous l'avons reconnu. Vos paroles nous ont vivement touché; elles ont de plus, nous en avons l'intime conviction, jeté dans l'âme de ces élèves et des enfants qui vous écoutaient des germes de vocation que nous demanderons à Jésus Hostie de conduire à maturité. Merci à vous, Révérend Père Supérieur, qui vous êtes fait l'interprète autorisé de nos remerciements sincères auprès de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, de Monsieur le Curé et des paroissiens de Gravelbourg. Merci encore pour le magnifique banquet servi au Collège, dont nous avons été les hôtes privilégiés, et qu'ont rehaussé par leur présence Mgr Mathieu et les distingués visiteurs. Révérend Père Boileau, l'occasion se présente belle pour vous témoigner toute notre reconnaissance pour la sollicitude, le soin et l'intérêt que vous nous avez manifestés durant nos années d'études théologiques. Vous avez eu à coeur, non seulement d'orner notre intelligence de science ecclésiastiques, mais aussi d'imprégner dans nos âmes les véritables vertus sacerdotales et de faire de nous des prêtres selon le coeur de Jésus et de l'Eglise.

Merci à vous, Révérends Pères et chers élèves, pour les chants pieux et solennels, mêlés aux ferventes prières de vos coeurs qui ont retenti aux jours heureux de nos premières messes dans la modeste chapelle du Collège, alors toute décorée pour la circonstance. Et vous, chers élèves, votre générosité se montre bien grande aujourd'hui en nous présentant ces beaux cadeaux, témoignage éclatant et sincère de votre affection et de votre reconnaissance.

La belle séance, que vous avez donnée au public de Gravelbourg, à l'occasion de notre ordination, aurait pourtant suffi, mais ce ne semblait pas assez, et d'un commun accord vous vous êtes côtisés pour acheter ces souvenirs que nous accueillons avec gratitude, et pour lesquels nous vous disons un sincère remerciement. Pour nous les offrir, vous avez bien voulu sacrifier plusieurs heures de vos récréations pour préparer une séance, et faire une fête de famille. Du fond du coeur, merci à vous, organisateurs et exécuteurs de la séance.

Vous avez choisi le crucifix, l'"Ecce Homo", le "Mater Dolorosa", les statues de saint Louis et de Dollard; vous avez bien choisi. Le crucifix, c'est l'objet de prédilection du prêtre. C'est en effet au pied du crucifix qu'il apprend le sacrifice, la résignation et l'amour; c'est au pied du crucifix qu'il dépose ses peines, ses misères et ses contrariétés; c'est au pied du crucifix qu'il va chercher les consolations, la force et l'espérance.

Saint Louis, dont l'image est l'évocation de la glorieuse France, fille aînée de l'Eglise, terre sacrée de la chevalerie, des gestes de l'apostolat et des prouesses de l'évangélisation. Dollard des Ormeaux, croisé de la Nouvelle-France, symbole de surnaturelle vaillance, de fierté nationale et d'héroïsme chrétien, vrai modèle de la jeunesse canadienne-française dans ses luttes suprêmes et valeureuses pour l'Eglise et la patrie.

En terminant, dévoués directeurs et chers élèves, nos coeurs reconnaissants vous redisent encore à l'unisson un cordial merci.

DUNREA

M. et Mme Edouard Fortier font part à leurs parents et amis de l'heureuse nouvelle de la naissance de leur petite fille. L'enfant est née le 23 février et a été baptisée le 25 sous le nom de Marie-Delima-Irène. M. Eugène Fortier a été parrain à la cérémonie et Mlle Delima Maloney marraine.

* * *

Le 11 mars, dimanche de la mi-carême, nous aurons une belle soirée organisée de longue date par les jeunes filles de la paroisse. Il est évident que tout le monde se donnera rendez-vous ce soir-là à la salle paroissiale. Cela va être le couronnement, non pas de la reine, mais de nos parties de cartes de cet hiver. Ne craignez pas la fatigue pour venir; elle sera réparée par un copieux réveillon qui vous ravigotera et vous rendra le retour chez vous très facile. Donc, invitation cordiale.

ELIE

CONCOURS DE FEVRIER

Grade X—Laetitia Chartier: catéchisme, 100; français, 81; musique, 43; écriture, 90; composition, 73; algèbre, 40; grammaire, 85; histoire, 50; géographie, 60; arithmétique, 40; orthographe, 74.

Premiers pour chaque grade: IX Irène Trottier; VIII. Aldéa Beaudry; VI. Yvette Dorval; V. Henri Beaudry; IV. Ephrem Dufresne; III. Richard Désilets; IS. Roméo Aquin; IJ. Adélard Beaudry.

PREMIERS POUR CHAQUE SUJET

Catéchisme — IX. Irène Trottier; VIII. Aldéa Beaudry; VI. Germaine Payment; V. Hélène Deschambault; IV. Elodie Perron et Irène Charbonneau; III. Germaine Arnal et Cécile Girard; II. Albondisse Desaulniers; IS. Ange Desaulniers; IJ. Napoléon Bouchard; A. Cécile Dufresne.

Application — IX. Irène Trottier; VIII. Aldéa Beaudry; VI. Alice Hébert; V. Hélène Deschambault; IV. Lionel Désilets, Ephrem Dufresne et Rita Payment; III. Richard Désilets.

Français—IX. Irène Trottier; VIII. Aldéa Beaudry; VI. Alice Hébert; V. Hélène Deschambault; IV. Corine Perron; III. Germaine Arnal.

Dessin—IX. May McCarthy; VIII. Corine Dufresne; VI. Emile Desilets; V. Elodie Legault; IV. Corine Perron; III. Cécile Girard; II. Marie-Paule Paquin; IS. Ange Desaulniers; IJ. Napoléon Bouchard; A. Cécile Dufresne; B. Léo Dorval.

Arithmétique—IX. Irène Trottier; VIII. Aldéa Beaudry; VI. Alice Hébert; V. Hazel Davidson; IV. Lionel Desilets, Ephrem Dufresne et Rita Payment; III. Richard Desilets; II. Cécile Desilets, Maurice Beaudry; IS. Roméo Aquin; IJ. Adélard Beaudry; A. Marguerite Dufresne.

Grammaire—IX. Irène Trottier; VIII Marguerite Arnal; VI. Yvette Dorval; V. Henri Beaudry.

Histoire—IX. Irène Trottier; VIII. Valerie Roy; VI. Yvette Dorval et Emile Desilets; V. Henri Beaudry et Hazel Davidson.

Géographie — IX. Irène Trottier; VIII. Valerie Roy; VI. Yvette Dorval et Henri Beaudry; IV. Lionel Desilets et Alexandre Trottier.

Science élémentaire—IX. May McCarthy; VIII. Léontine Perron.

Littérature—VIII. Valérie Roy; VI. Yvette Dorval; V. Henri Beaudry.

Composition — IX. Irène Trottier; VIII. Valérie Roy; VI. Alice Hébert; V. Clara McCarthy; IV. Corine Perron.

Orthographe—IX. May McCarthy; VIII. Marguerite Arnal; V. Hazel Davidson; IV. Liliane Davidson; III. Germaine Arnal; II. Emilien Legault; IS. Roméo Aquin.

Ecriture—IX. May McCarthy; VIII. Anna Trottier; VI. Alice Hébert; V. Eldie Legault; IV. Elodie Perron; III. Ida Dubour; II. Maurice Beaudry et Irène Trudel; IS. Horace Despins; IJ. Oscar Legault et Adélard Beaudry.

Théorie de musique—IX. Irène Trottier; VIII. Valérie Roy; VI. Yvette Dorval; V. Hazel Davidson.

Lecture française—IV. Jules Trottier et Elodie Perron; III. Germaine Arnal; II. Cécile Desilets et Emilien Legault; IS. Roméo Aquin; IJ. Adélard Beaudry; A. Gilberte Desilets; B. Liliane Despins.

Lecture anglaise—IV. Jules Trottier et Aimé Dutour; III. Richard Desilets; II. Cécile Desilets et Emilien Legault; IS. Roméo Aquin; IJ. Adélard Beaudry, dola Desilets et Emma Trudel; A. Marguerite Dufresne; B. Liliane Despins.

SAINTE-ROSE DU LAC

Le succès des parties de cartes du dimanche soir ne fait qu'augmenter; les joueurs étaient encore plus nombreux que de coutume à celle de dimanche dernier, donnée par les Dames de Sainte-Anne. Les prix furent gagnés par Mlle Loire, Mme Langevin, M. Théoret et M. Nap. Labossière. Le programme musical, exécuté par Mmes Rhéaume, Painchaud, J.-L. Allard et Bernuy, Mlle Berthe Rhéaume et le Dr Gosselin fut bien apprécié par tous les auditeurs.

* * *

BAPTEMES

Yvonne-Gabrielle, fille de Georges Hébert et de Rose Levesque.

Marie-Rose-Diana, fille d'Auguste Soens et de Stéphanie Therrien.

Joseph-Thomas, fils de Joseph Vandal et de Véronique Lacouette.

Marie-Suzanne, fille de Vital Sutherland et de Hélène Marshall.

Léo-Joseph-André, fils d'Alfred Allard et d'Annette Poulin.

Marie-Berthe, fille de Louis-Aimé Lussier et d'Yvonne Pelletier.

Samuel-Théophile, fils de Clarence Dame et de Georgiana Jeannotte.

SOMERSET

Cette semaine, grâce au beau temps, nous remarquions une nombreuse assistance à notre partie de cartes.

Le prix des dames fut gagné par Mme Potvin et celui des messieurs par M. Clément Boyer. Prix de consolation, Mme Arnold et M. P. Rébillard.

* * *

Nous apprenons que Mme W. Verville, qui était depuis l'automne dernier en Europe, nous revient cette semaine.

Mme Galliot, de Notre-Dame de Lourdes, était de passage ici jeudi.

"Manitobaine".

REGISTRE DE MAISONS D'AFFAIRES

CONCOURS DE "LIMERICK"

$10 En argent Chaque fois **$10**

Savez-vous ce qu'est un "Limerick"? Pouvez-vous en composer un? Les lecteurs de "La Liberté" pourront s'y essayer et tenter de gagner de prix au montant de $10.00. Le "Limerick" consiste en quelques vers.

Nous vous prions de lire avec soin les annonces de cette page. Chaque semaine où nous publierons cette page, nous choisirons deux clients qui seront les sujets du "Limerick". Chaque concurrent ne pourra écrire qu'un "Limerick", mais à son choix. Hâtez-vous de nous envoyer votre réponse à "La Liberté", 619, avenue McDermot, Winnipeg. Nous publierons le résultat de ce concours dans le numéro du 20 mars. Les employés de notre compagnie ainsi que les membres de leur famille ne peuvent pas y participer. Nous ne tiendrons compte que des réponses qui nous parviendront le 18 mars.

Voici les sujets choisis cette semaine:

Henry Presch ou J. G. Hargrave & Co.

1er prix, $4.00; 2è prix, $3.00; 3è prix $1.00; 4è prix, $1.00; 5è prix, $1.00.

PREMIER PRIX

A l'exode des villes voulez-vous mettre un terme,
Et garder avec vous vos enfants sur la ferme?
Donnez-leur de quoi travailler avec goût,
Avec très peu d'argent vous en viendrez à bout;
A la Western Tin Shop, par exemple, achetez
Maints objets que vos fils sauront apprécier:
Réservoirs de maison pour l'eau ou bien pour l'huile,
Auges à porcs; tout cela rend l'ouvrage facile.

CHARLES JACOB,
Sainte-Rose du Lac, Man.

DEUXIEME PRIX

Lorsque l'heureux touriste a, sous le beau ciel bleu,
Promené sa famille au soleil du bon Dieu.
Pendant tous les beaux jours du printemps à l'automne,
Jouissant des dons exquis que la nature donne,
Grâce à sa souple auto; il met pendant l'hiver,
Pour ne pas, l'autre été, se trouver pris sans vert,
Sa batterie au Cannon's Battery Service";
Les prix sont modérés, excellent le service.

HILLAIRET,
Marchand, Man.

TROISIEME PRIX

Dans l'auge flambant neuve où le moineau se pose,
Pour becqueter un peu, le mignon cochon rose
Farfouille d'un groin rageur et jamais las;
C'est qu'il n'a pas toujours eu semblable repas!
Pour étrenner cette auge on a vu la fermière
Y verser le restant d'une immense soupière.
Et d'où venait-il donc, ce meuble si luisant?
De la Western Tin Shop, où rien n'est du clinquant.

GASTON QUENEBAULT,
Saint-Charles, Man.

QUATRIEME PRIX

Vous aimez à popoter, gentille ménagère,
Et ne comptez guère les pas, car vous êtes légère,
Et puis, c'est plaisir, votre cuisine est si coquette,
Avec ses murs bleus et blancs et son joli parquet ciré.
Cependant, elle serait encore plus proprette,
Si, à la Western Tin Shop, comme c'est annoncé,
Vous demandiez qu'on vous fabrique sans trop de frais,
Pour épargner pas et peine, leur fameux bidon à déchets.

ODETTE-R. BEAUDRY,
122 Margaretta, Winnipeg.

CINQUIEME PRIX

La Western Tin Shop nous fabrique
Un bidon qui est fort pratique
Pour ramasser tous les déchets,
Ainsi bien propres, bien coquets
Seront dans toutes les saisons
Les joyeux seuils de nos maisons.

A. PAINCHAUD,
Fannystelle, Man.

CHARBON DE BOIS POUR LE BETAIL

On se sert beaucoup de charbon de bois (appelé Corbo-Ligni en termes médicaux), pour l'homme comme pour les animaux. Il exerce son action en passant par le canal alimentaire où il enraye la fermentation, abaisse l'acidité, tend à supprimer les mucosités et exerce un degré raisonnable de saine stimulation sur les fonctions digestives. Il a, en outre, une action antiseptique, désinfectante et déodorante. Enfin, et ce qui est encore plus important dans l'alimentation du bétail, il fournit certains sels minéraux nécessaires à la nutrition animale. Tout le monde sait l'avidité avec laquelle beaucoup de vaches, de chevaux et de porc mangent du bois.

On voit souvent les vaches, surtout en hiver, ronger les planches de bois de toutes sortes, les cochons consomment des quantité considérables de cendre, de charbon, de bois carbonisé, etc., les chevaux et les poulains tenus en plein air sont portés à ronger les planches et les billots, particulièrement l'écorce des arbres morts. Il est donc bon de donner une substance de ce genre régulièrement aux vaches laitières, surtout pendant l'hiver. Un des moyens les plus satisfaisants de fournir du charbon, afin d'obtenir son effet désirable sur la digestion, est de fournir quelques-uns des sels minéraux, et d'ajouter à la ration de grain une petite quantité de charbon sous l'une ou l'autre de ses formes commerciales. On peut se servir de charbon broyé, que l'on peut se procurer à prix raisonnable lorsqu'on en achète plusieurs centaines de livres à la fois chez les marchands de fournitures avicoles, les grainetiers et les fournisseurs en général.

Cependant le charbon broyé présente une objection; c'est qu'il est sous forme d'une poussière très légère et excessivement fine qu'il est assez difficile d'incorporer à la moulée sans éprouver plus ou moins d'incommodité à cause de la poussière noire qui s'élève dans l'air et se disperse dans la chambre. Théoriquement, c'est sous la forme broyée que le charbon est le plus assimilable. Cependant, pour éviter ces inconvénients causés par le produit pulvérisé, on peut en donner sous la forme que l'on appelle "charbon à poussin", telle que celle que l'on prépare pour l'emploi des petits poussins. C'est du charbon en fines granules qui se mélangent facilement avec la moulée et qui sont assez petites pour s'assimiler assez bien. On pourrait mettre de un ou deux pour cent de la moulée sous forme de charbon. Aux cochons le charbon peut être donné en plus gros morceaux et ceux-ci le consomment avec avidité, surtout s'ils en ont manqué jusque là.

Dans certaines localités on peut se procurer à prix beaucoup plus bas du charbon mou ou des qualités inférieures de charbon et qui donneront de tout aussi bons résultats. Pour les petits cochons, en hiver, le charbon de bois écrasé en petits morceaux vaut peut-être n'importe quelle autre forme. Le charbon est bon également pour les petits chevaux parce qu'il active les fonctions de la digestion. On peut en donner avec le grain une petite poignée de temps à autre ou l'administrer toutes les semaines dans la pâtée de son. Presque toutes les préparations employées comme toniques ou comme médicaments pour les chevaux contiennent une forte proportion de charbon pulvérisé. C'est un médicament ou un correctif, qui ne cause pas de mauvais effets, même si l'on en donne des quantités plus grandes qu'il n'est nécessaire et qui est très utile à cause de ses propriétés antiseptiques ou de son effet tonique et adoucissant sur le système.

Le charbon de bois est important également pour les sels minéraux qu'il renferme et notamment pour les phosphates, dont il contient une forte proportion. Beaucoup des rations données à la plupart des animaux de fermes ne contiennent pas assez de phosphate. Ceci s'applique surtout aux vaches laitières et spécialement aux vaches fortes laitières et qui sont soumises au contrôle pour l'inscription au Livre d'Or. On devrait toujours ajouter du charbon de bois à la ration d'une vache forte laitière.

C.-D. ROTHWELL,
Eleveur du Dominion.

DEVINETTE

Quel est l'équivalent de BISCUM? — C'est DOMINUS, puisqu'on dit DOMINUS vaut BISCUM.



La nécessité du silo

Une modification de nos grandes cultures de blé s'impose sous peine de ruine; il faut garder du bétail.

Mais ce n'est pas tout de garder des vaches; il faut les bien nourrir pour en tirer profit, et, pour les bien nourrir d'une manière économique, il faut un silo.

— Mais un silo coûte cher, et nous n'avons pas le sou.

— Un silo tranchée ne coûte pas cher, et ceux qui ont été faits donnent si bonne satisfaction que les silos en bois sont appelés à disparaître. Avec $175 de gravois et de ciment, un monsieur de Letellier a construit un silo d'une capacité de deux cents tonnes. Pas une livre d'ensilage de ce silo n'a gelé; de plus, l'accès à l'ensilage est beaucoup plus facile que dans les silos faits en hauteur.

— Mais nous n'avons pas $175 à mettre au silo; nous n'avons pas le sou.

— Alors attelez deux chevaux à une pelle à cheval (scraper), faites une tranchée de deux ou trois pieds de profondeur, et le tour est joué. On nous assure même qu'il est possible de faire de l'ensilage sans silo.

— Oui? Et comment?

— Voici une petite expérience qui a été faite à Sainte-Elizabeth, l'an dernier. Un monsieur avait semé des soleils au printemps avec l'intention de se faire un silo à l'automne. L'automne vint et le silo n'était pas fait. Le monsieur coupe quand même ses soleils, les passe au hache-paille, en fait un mulon près de son étable et souffle sur ce mulon cinq ou six pieds de paille hachée en prenant soin de bien le tasser tout autour du mulon d'ensilage. Quand vint la saison de donner son ensilage aux vaches, il attaqua son mulon craignant un peu de trouver là-dessous un tas de fumier. Au lieu de fumier il y trouva un ensilage en parfait état de conservation.

L'ensilage est plus difficile à retirer de là que des silos ordinaires, mais on ne peut sûrement pas dire que ce silo coûte cher.

Monsieur Villeneuve ou Monsieur le Curé de Letellier ne pourraient-ils pas aller visiter ce silo nouveau genre, et rendre compte de leur visite dans la page agricole de la Liberté? Nous croyons l'expérience intéressante; si l'ensilage reste de bonne qualité jusqu'au printemps, il sera utile de le faire savoir à tous ceux qui gardent du troupeau; car ce serait, il nous semble, une découverte merveilleuse. Personne ne pourrait alors objecter, pour ne pas avoir de silo: "Un silo ça coûte cher". Celui-là ne coûte rien du tout.

Abandon des terres

"Pourquoi tant de braves cultivateurs abandonnent-ils leurs terres pour aller s'établir en ville?" fut le sujet discuté à la dernière réunion du Cercle Saint-David de Saint-Jean-Baptiste. C'est un fait: sous prétexte que les terres ne rapportent plus suffisamment, on vend ou on loue, et on va augmenter la population déjà débordante de la ville.

Quelles sont les causes de cette désertion de nos campagnes. Elles sont nombreuses. D'abord si les terres sont épuisées, et ne paient plus, il faut changer le mode de culture. Il n'est plus nécessaire de faire la preuve que l'industrie laitière est aujourd'hui indispensable pour le fermier. Le cultivateur, malgré la crise actuelle, ne doit pas se décourager. Nos terres sont bonnes et la non-réussite de plusieurs ne vient pas tant de la prétendue infériorité du terrain que des mauvaises méthodes de culture, du manque de discernement et du savoir-faire dans l'administration.

L'attrait de la ville exerce sur l'esprit de l'habitant une sorte de fascination: l'élégance, les toilettes, les belles maisons, les brillants magasins, les théâtres, tout cela éblouit et séduit l'imagination. Les travaux y sont moins rudes et de courte durée. L'atelier et le bureau ferment à heure fixe, tandis que le fermier, levé dès l'aube, ne s'arrête qu'à la nuit. Ce qu'il espère principalement, c'est l'avantage de recevoir un salaire régulier. Quant au fermier, ne lui arrive-t-il pas quelquefois d'être trompé dans sa plus légitime attente?

A côté des avantages énumérés plus haut que de déboires, que de misères parfois. Quelques-uns peuvent réussir, mais la plupart perdront le peu d'argent qu'ils avaient amassé et seront réduits à la misère. Ceux qui vont à la ville ont-ils pensé au coût de la vie, à la cherté des loyers, aux innombrables occasions de dépenser. Au point de vue social, le danger de perdre les mœurs par le désir effréné de s'amuser, devrait être une raison suffisante pour garder les enfants sur la terre. Combien de familles rurales ont succombé moralement, ont perdu la foi et leur nationalité.

Où trouverons-nous les remèdes à un état de choses déplorable qui pousse nos gens à déserter nos campagnes? La grande culture a eu ses beaux jours et ses premiers jours furent les plus beaux, mais elle périclite d'année en année. C'est ce que notre cercle se propose d'étudier dans une prochaine réunion.

A.C.J.C.

L'AUTRE CLOCHE

Chez nos voisins les Américains on se préoccupe, comme ailleurs, de parer aux crises des affaires et du travail. Penseurs et sociologues écrivent et parlent à l'envi sur le sujet. La "Fortnightly Review" leur donne fréquemment l'hospitalité.

Dernièrement, quelqu'un de Milwaukee, un M. J. Sevenich, intervient pour exposer le point de vue du cultivateur, trop oublié selon lui. "Dans tous ces efforts pour améliorer la situation économique (affaires et travail), dit-il, on ne pense pas au facteur principal, l'agriculture. Les fermiers réclament réajustement des prix et des gages. Mais leur campagne pour l'amélioration matérielle, [illegible] et politique de leur sort, est ridiculisée par les gens d'affaires qui se trouvent ainsi à trahir ceux-là mêmes dont ils dépendent tous ce qu'ils en sont."

Le point à noter: c'est l'importance de l'élément agricole dans la prospérité sociale. La leçon à tirer: c'est l'estime qu'il faut faire de cet élément, et nous lançons le trait tout premièrement à ces cultivateurs qui ne voient qu'un objectif: l'industrialisation à outrance. Suivons M. Sevenich. D'après le rapport annuel du secrétaire d'Etat (décembre 1922) le revenu moyen des cultivateurs est de $186.00 par année. Comme les cultivateurs américains ont emprunté 83[illegible] millions de piastres des seules banques agricoles fédérales, depuis 1917 il va de soi, dit M. Sevenich, que ce revenu de $186.00, porté comme intérêt sur le capital investi, passe en réalité comme intérêt sur les emprunts... Le cultivateur produit la matière pour les usines textiles, les meuneries, les fabriques de tabac, les tanneries, les abattoirs; il est le meilleur client des chemins de fer. Par exemple, les voies ferrées des Etats-Unis, durant les cinquante premières semaines de 1922, ont transporté 2,370,625 chars de grain, dont les frais de transport et de manipulation retombent indirectement sur le cultivateur. Ce dernier achète 40 pour cent de tous les produits manufacturés: donc, conclut M. Sevenich, étant le dernier consommateur de la longue lignée des acheteurs, l'habitant paie la matière première et le travail qui la transforme... Les années dernières, l'habitant achetait avec un dollar qui ne valait que 64 sous, c'est-à-dire qu'il lui fallait donner 1 1-3 de ses produits pour se procurer une piastre valant de marchandise. Nombre d'articles dont il a besoin ont doublé de prix depuis la guerre. Une moissonneuse lieuse qui lui coûtait, avant 1914, $125.00, se vend presque le double aujourd'hui. Et ainsi de suite. Tandis que l'habitant a dû subir l'augmentation [illegible] par bonds de ses taxes, il a vu fléchir sa force d'achat. Il lui faut donc diminuer sa dépense. Conséquence, beaucoup de fabriques [illegible] le marché, le travail en souffre, surtout dans l'industrie et la machinerie agricole, de la chaussure et des vêtements. C'est encore à cette abstention de l'acheteur rural qu'on attribue les pertes considérables souffertes par l'industrie des tracteurs, des moteurs à essence, etc.

La période de guerre assurait à l'habitant des prix fous, et l'habitant, ce qui pis est, eut le tort de croire que cela durerait. Il négligea l'organisation de ses propres forces et dépensa comme un matelot en goguette ("like a drunken sailor"). On lui fixait des prix extravagants; il ne sut pas résister à la tentation... On sait le reste: la "prospérité de guerre", et la réaction, qui commença par affecter l'agriculture.

La prospérité de la nation dépend de la prospérité de l'agriculture, conclut l'auteur que nous traduisons. Il en donne une preuve tangible. La moisson de 1922 dépasse en valeur celle de 1921 de $1,342,278,000. L'entrée de cette somme en circulation produit déjà ses effets: c'est que la situation s'améliore. Et M. Sevenich demande au travail de coopérer avec l'agriculture dans le but de déjouer les monopoles des vivres, des vêtements et de l'argent.

Dans la discussion des grands problèmes de l'heure, telle est la version du cultivateur. Il est heureux qu'on la donne. Qui n'entendait qu'une cloche, n'entendait qu'un son.

Nous avons exposé le cas américain. Il serait intéressant d'entendre exposer celui du cultivateur canadien.

En attendant, retenons toujours cette vérité: l'importance primordiale de l'agriculture, et les désastreuses conséquences de son abandon au bénéfice de l'industrie.

Pierre DUCHAUME.



Le Marché

LE 3 MARS

Bouvillons—

Excellents	$5.75—$6.00
Bons	$4.75—$5.50
Moyens	$4.25—$4.50
Ordinaires	$3.50—$4.00
Bouvillons engraissés—	
De choix	$4.75—$5.00
Bons	$3.50—$4.50
Bouvillons à engraisser—	
De choix	$4.00—$4.25
Bons	$2.75—$3.75
Boeufs de travail—	
Bons	$3.00—$4.00
Moyens	$2.50—$2.75
Ordinaires	$1.50—$2.00
Taureaux—	
De choix	$2.50—$3.00
Bons	$2.00—$2.25
Taures de boucherie—	
De choix	$4.75—$5.25
Bonnes	$3.50—$4.50
Taures à engraisser—	
De choix	$3.25—$3.75
Bonnes	$2.50—$3.00
Veaux—	
De choix	$8.00—$10.00
Ordinaires	$3.00—$5.00
Bons	$6.00—$7.50
Vaches de boucherie—	
De choix	$3.75—$4.00
Bonnes	$3.00—$3.50
Ordinaires	$2.50—$2.75
Pour conserves	$1.50—$2.25
Moutons—	
Bons	$5.00—$7.00
Ordinaires	$2.00—$4.00
Agneaux	$3.00—$11.50
Ordinaires	$6.00—$8.00

Porcs—

D'après la nouvelle classification du gouvernement fédéral.

Bacon de choix	$9.62½
Porc épais	$8.75
Lourds	$7.75
Très lourds	$6.75
Porc d'étal	$8.50
Légers	$8.50
Inférieurs	$4.75
Truies No 1	$6.75
Truies No 2	$5.75
Verrat	4.00

PRODUITS

Note. — Comme le Winnipeg Produce Exchange a cessé de fonctionner, nous donnerons les prix du beurre et des oeufs tels que fournis par les courtiers (brokers). Ces prix seront toujours approximatifs car ce marché est sujet à de très rapides fluctuations.

Beurre, oeufs et fromage—

Crémerie F.O.B. Winnipeg, approximatif .... $ .49 à $ .50

OEUFS

Oeufs. Expéditeurs de la campagne, approximatif F.O.B. Wpg .27 à .28

Asolument frais pondus. Prix du fermier .... $ .38 à $ .40

Patates—

Lot de 10 minots. Le minot ..50c à 60c

Farine—

Lake of the Woods—	
Sac de 98 livres	$3.47½
4 sacs de 24 livres	$3.62½
2 sacs de 49 livres	$3.52½
Western Canada—Purity—	
Sac de 98 livres	$3.47½
4 sacs de 24 livres	$3.62½
2 sacs de 49 livres	$3.52½
Ogalvie Royal Household—	
Sac de 98 livres	$3.47½
4 sacs de 24 livres	$3.62½
2 sacs de 49 livres	$3.52½
Maple Leaf—Cream of the West—	
Sac de 98 livres	$3.47½
4 sacs de 24 livres	$3.62½
2 sacs de 49 livres	$3.52½

Alimentation—

Livraison de ville—	
Son. La tonne	$21.00
Gru. La tonne	$23.00
Gruau—	
Le sac de 80 livres	$2.90

Foin—

Pour foin sur voie. Bonne condition. Prix de deux maisons de Winnipeg.

Mil. No. 1	$18.00
Mil. No. 2	$16.00
"Red Top" No 1	$15.00
"Red Top" No 2	$13.00
No 1 Upland	$11.00
No 2 Upland	$ 9.00

Volailles—

Préparées, F. O. B. Winnipeg

Oies	15 à 18
Dindes	18 à 20
Poulets 5 livres et plus	16 à 18
Vieux Coqs	8 à 10
Poulets. 5 livres et moins	14 à 16
Poules. 5 livres et plus	16 à 18
Poules. 4 à 5 livres	12 à 14
Poules. 4 livres et moins	8 à 11
Pigeons. La doz.	$1.25
Canards	14 à 16

Cours du grain fourni par Le Comptoir Agricole Ltée pour la semaine finissant le 5 mars 1923

PRIX DECHARGE A FORT WILLIAM OU PORT ARTHUR

Grains	Mardi 27 fev.	Merc. 28 fev.	Jeudi 1 mars	Vend. 2 mars	Samedi 3 mars	Lundi 5 mars
Blé No. 1 Nord	1.11¼	1.11⅝	1.11¼	1.11⅛	1.09⅞	1.10⅞
2 Nord	1.09⅜	1.09⅜	1.09¼	1.09⅛	1.07⅞	1.08⅞
3 Nord	1.06½	1.06⅞	1.06½	1.06⅜	1.05⅞	1.06
Avoine 2 CW	.48¾	.48⅝	.48½	.48⅜	.48	.48
3 CW	.43¾	.43⅝	.43½	.43⅜	.42⅞	.43
Orge 3 CW	.54¾	.54⅞	.54⅝	.54⅜	.54⅛	.54⅜
4 CW	.50¾	.50⅞	.50⅝	.50⅜	.50⅛	.50⅜
Lin 1 NW	2.30½	2.32⅝	2.33½	2.33⅜	2.31⅛	2.36⅞
2 CW	2.26¾	2.27⅝	2.28¾	2.28	2.26⅛	2.31⅞
Seigle 2 CW	.79¾	.79⅝	.78⅝	.78⅛	.76⅛	.77⅝
Prix sur voie (Track)						
Base Blé 1 Nord	1.10¼	1.10⅝	1.10⅜	1.10⅛	1.09⅞	1.10
Avoine 2 CW	.47¾	.48	.47⅜	.47⅜	.47⅛	.47⅛
Orge 3 CW	.54	.54⅛	.54	.53⅞	.53⅝	.53⅞
Lin 1 NW	2.29¾	2.31⅛	2.32⅜	2.32⅛	2.30⅛	2.35⅞
Seigle 2 CW	.79	.78⅜	.78⅜	.77⅞	.75⅞	.77
Options						
Blé Mai	1.14	1.14¼	1.14⅜	1.13⅞	1.12⅞	1.13⅝
Juillet	1.14½	1.15⅜	1.15⅜	1.14⅞	1.13½	1.14⅝
Avoine Mai	.48¼	.48⅜	.48½	.48⅜	.48	.48
Juillet	.48¼	.48⅜	.48⅜	.48⅛	.47⅞	.48
Orge Mai	.57½	.57⅝	.57½	.57½	.56⅞	.57
Juillet	.57½	.58¼	.58½	.58	.57⅞	.57⅞
Lin Mai	2.30½	2.31⅞	2.32½	2.32½	2.30⅞	2.34⅞
Juillet	2.25½	2.26¾	2.27⅞	2.27⅞	2.25⅞	2.29
Seigle Mai	.82½	.82⅝	.81⅛	.81⅛	.79	.80⅞

Le Comptoir Agricole Ltée
300 GRAIN EXCHANGE WINNIPEG, MAN.

COLONISATION

6me REMARQUE — PAROISSE — UNE REPONSE

"J'aimerais m'établir à un endroit où je pourrais aller à la messe tous les dimanches."

Voilà bien le Canadien tel que je le connais, tel qu'il doit être, tel qu'il veut demeurer. Pour cela, il veut se placer dans une paroisse canadienne où il pourra entendre la messe chaque dimanche, pratiquer librement sa religion et la faire apprendre à ses enfants. Voilà l'élément naturel du vrai Canadien qui n'a pas dégénéré de ses ancêtres; voilà le milieu où il veut se mouvoir, vivre et mourir. La paroisse, tel est le medium voulu par la divine Providence pour l'extension de son royaume.

Or donc, nous vous dirons, ami Georges, que dans le diocèse de Saint-Boniface seulement, il y au-delà de 40 paroisses canadiennes-françaises avec curé canadien résidant, couvent dans la grande majorité des cas, écoles catholiques, cercles de l'A.C.J.C., cercles de l'Association d'Education, organisation paroissiale.

La messe tous les dimanches? Vous en avez souffert pour ne l'avoir eue qu'une fois par mois, et cela depuis 5 ans? Vous l'aurez chaque dimanche, vous y amènerez votre épouse qui se réconfortera et se consolera de l'absence du pays, de ses parents, en songeant que ses enfants seront élevés chrétiennement, apprendront leur catéchisme en français, pratiqueront leur religion dans leur langue, pourront s'établir plus tard dans cette nouvelle patrie qui sera leur pour toujours...

Malheureusement tous les nôtres qui sont venus dans l'Ouest n'ont pas été des Georges? Quantité de ceux-là qui portaient un nom bien canadien et bien français l'ont massacré, défiguré en lui enlevant son caractère propre ou en le traduisant bêtement. D'autres, et ceux-là sont encore plus coupables, — et ils ne ressemblent point du tout à notre Georges, — en ce qu'ils sont allés se planter seuls dans la prairie, dans des centres absolument anglais, polonais ou doukhobors!! Cela en étonnera un bon nombre de l'étranger qu'un bon *Canayen* du Québec, de l'Ontario, des Etats-Unis, sachant à peine l'anglais, soit allé se placer seul, ou presque, dans un centre semblable, tout à fait en dehors de son élément, sans école catholique, sans église, sans milieu social qui lui convienne et souvent, malgré les connaissances, informations, avis, conseils de parents ou d'amis véritables qui n'avaient d'autre but que son intérêt et celui de sa famille.

Nous faisons cependant la part des circonstances dans le mauvais placement actuel de bons Canadiens qui ont pris les devants, se sont installés dans quelque bon coin qui leur plaisait, ont cherché par tous les moyens possibles à former une paroisse. Le flot montant les a engloutis, noyés... Ce qu'ils ont à faire, c'est de vendre aussitôt qu'ils en auront la chance et de se placer dans un centre catholique et français où ils retrouveront ce qu'ils ont quitté, abandonné, où ils seront chez eux et constitueront une force au lieu d'une perte au point de vue de l'influence politique, religieuse, nationale...

Venez sans crainte, mon cher Georges; vous trouverez des paroisses, des églises, des couvents, des écoles où l'on enseigne le catéchisme, parle la langue française comme dans le Québec; vous trouverez de bons et braves curés canadiens qui vous dirigeront, vous encourageront, vous visiteront, vous rendront tous les services spirituels et temporels qu'il leur sera possible; vous trouverez d'autres compatriotes pratiquant la même religion, parlant la même langue, ayant à cœur la conservation de ces traditions nationales qui sont l'âme de la race et qui ne doivent pas mourir...

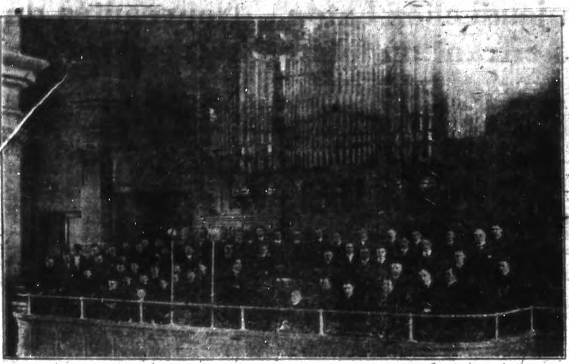
En attendant, nous vous réserverons un banc dans l'église paroissiale de Saint-J...

COLONISATEUR.

N. B.—Quand viendra-t-il, ce Georges? On vous le dira la prochaine fois.



CONCERT SACRE REMIS



La chorale qui donnera le concert sacré du 13 mars. Elle aura l'aide d'un choeur de 40 voix de dames.

Le concert sacré annoncé la semaine dernière pour le 11 mars, un dimanche, a été remis au mardi suivant, le 13 mars, à cause de l'indisposition de M. le directeur de la chorale.

Tout promet que ce concert sera un succès, si on en juge par le programme, par les répétitions et le nombre de billets déjà vendus. Deux répétitions ont eu lieu la semaine dernière, l'une mercredi et l'autre dimanche. A chaque répétition, on peut constater les progrès accomplis et comme toutes les voix se fondent en une harmonie. M. le directeur de la chorale est parfaitement maître de son sujet et il suffit d'assister aux répétitions pour se rendre compte qu'il a su faire comprendre à tous ses chantres le sens des grandes pièces au programme.

On ne saurait désirer plus beau programme. Qu'il nous suffise de mentionner les "Choeurs d'Athalie", de Mendelsohn. On ne se bornera pas aux "choeurs" déjà chantés à Saint-Boniface. M. Hélie a ajouté d'autres "choeurs" d'Athalie à ceux-là. Le public sera servi à souhait. N'oublions pas aussi les choeurs de la "Rédemption" du grand musicien français Gounod. C'est une oeuvre inédite pour le public de Saint-Boniface et qui, nous en avons la certitude, plaira beaucoup.

Mlle DELORME,
élève de M. Hélie, soliste

Une innovation, — que nous devons au persévérant et habile talent de M. Hélie, c'est la participation des petits garçons à ce grand concert sacré. Nous n'avons pas à faire l'éloge de ces petits chanteurs. Il a été donné au public de Saint-Boniface de les admirer à la Messe de Minuit de 1922. Avouons-le franchement, ce fut toute une révélation.

Il va de soi que les "choeurs" nous offriront l'occasion d'entendre un grand nombre de solos. M. Hélie a su faire un choix très judicieux tant chez les dames, les messieurs, que chez les enfants. Plusieurs élèves de M. Hélie participeront à ce concert. Notons entre autres Mlle Delorme, de Fort Garry, depuis quelques mois élève de M. Hélie. C'est un talent plein de promesse.

Nous rappelons de nouveau en terminant que les billets seront en vente durant la semaine au bureau du *Manitoba*. On n'aura qu'à s'adresser à M. Boutal qui a billets et plan de la cathédrale. On pourra aussi s'adresser à M. Norbert Jutras, à la *Liberté*, 619, ave McDermot, Winnipeg, tél. A1816.

Le dimanche les billets seront en vente à la sacristie de la cathédrale, de 1 p.m. à 6 p.m.

CELLES QUI N'ACHETENT RIEN

Avez-vous remarqué que chacun d'entre nous blâme infailliblement le procédé qu'emploie le voisin pour faire des économies? "La famille B... dépense tout pour la table: quant à Mme G..., la toilette la ruinera, tandis que Mlle N... garde un logis dont le loyer dépasse ses ressources." Que faut-il donc faire, ô nos censeurs, si nous n'avons le droit ni de manger, ni de nous vêtir, ni de nous loger?

Rassurons-nous: nos bons censeurs s'entendent fort bien à écouler le flot de leurs billets bleus, mais... ils n'en veulent point avoir l'air. En secret, ils achètent et mangent des poulets; en public, ils proclament le prix du dernier pot-au-feu; alors les consciences timorées font leur "mea culpa" en disant: "Combien ma tante ou mon ami s'entend mieux que moi à équilibrer son budget!" Pauvres consciences timorées! Ignorez-vous les petites inconsciences, les naïvetés puériles, de vos fins censeurs? Je m'en vais vous conter une histoire, une histoire vraie, non point un conte... et pourtant elle commence comme un conte.

Il était une fois une jolie petite dame évaporée qui prenait le thé avec une bonne mère de famille. La jolie petite dame — appelons-la Doris, s'il vous convient — disait à la sérieuse Marianne:

"Chère amie, le prix de la vie augmente chaque jour; arrivez-vous sans trop de peine à nourrir et à vêtir convenablement vos quatre enfants?"

La bonne Marianne répondit sans méfiance:

"Ils ont tous quatre un appétit réjouissant; quant aux vêtements, je viens de renouveler le trousseau et en effet..."

Doris poussa un petit cri indigné:

"Comment, ma chère, vous avez acheté des manteaux et des robes à tout ce petit monde? Que vous êtes dépensière! Voyez-vous, je trouve qu'il y a un seul, un unique moyen de lutter contre la vie chère, c'est d'économiser sur le budget toilette. J'ai remarqué, Marianne, que vous avez une blouse neuve; eh! bien, moi, je ne me fais plus rien faire; entendez-le bien, rien du tout, ma belle! Je porte mes vieilles robes et mon mari a fait retourner son pardessus. Nous ne sommes pas chics, mais tant pis! nous essayons de grossir la dot de notre fille!"

Voilà Marianne fort contrite. Elle se promet de suivre désormais l'exemple de Doris et de porter plus longtemps ses vieilles robes. Pauvre Marianne! Serait-elle une femme prodigue et frivole? Elle avait pourtant bien besoin de cette blouse; quant aux enfants, vraiment, les manteaux de l'an passé, d'il y a deux ans plutôt, montraient bien la corde et ils étaient si étriqués! Elle soupire, fait son acte de contrition et en achevant la tasse de thé qui lui semble, à cette heure, un luxe coupable, elle écoute le babillage de Doris: "Vous savez, ma petite, que les commerçants sont seuls responsables de cette hausse extraordinaire... Croiriez-vous que mon coiffeur... Sans parler du pâtissier qui..."

Marianne compatit, car elle a bon coeur, et la petite Doris, encouragée par cette complaisance, rapproche son fauteuil de celui de son amie:

"Les pires, ma chère, ce sont les couturières! Folles, absolument folles! Ainsi, en ce moment — et sa voix devient un confidentiel murmure — je me fais faire une petite robe de satin noir. Oh! très jolie, ma petite robe, toute brodée d'argent et de bleu, ici, là, et puis là encore..."

La main blanche, avec dextérité, dessine des arabesques imaginaires.

"Eh! bien, croiriez-vous que cette Paulette me demande tant de façon! Plus tant pour les broderies; voilà une robe qui me coûte $100 avant d'avoir payé le satin! C'est honteux, n'est-ce pas?"

La pauvre Marianne, abasourdie de tant d'inconsciente audace, n'ose rien dire. De retour au logis, elle conte à Maurice, à son cher mari, les propos de Doris. Maurice se fâche, puis rit, et embrassant tendrement la vaillante petite femme toute honteuse de sa blouse de crêpe de Chine rose:

"Ecoute, ma chérie, dit-il, toutes ces mondaines sont des sottes ou des mijaurées. Elles pèsent à l'économie, alors que l'argent fond entre leurs mains. Toi, tu prévois les dépenses nécessaires et l'heure venue, tu les fais bravement, franchement, selon tes ressources. Tu ne gaspilles pas et tu ne cries point misère. Nous sommes jeunes et laborieux; nous ne voulons pas priver nos enfants de bien-être ni même de plaisirs, mais ils savent que nous n'irons jamais au-delà de la somme prévue. Doris et toutes les petites poupées qui lui ressemblent font semblant de calculer, mais elles suppriment les achats sérieux pour satisfaire à leurs coûteux caprices. Je parie que chez Mme Doris on mange demi-ration de viande et de pommes de terre afin de régler tôt ou tard — très tard probablement — la note de Paulette. Quand au pardessus du mari, eh! bien, ma petite, je l'ai vu! et je t'affirme que le pardessus noir de l'hiver dernier n'a pu se transformer en pardessus gris!

— C'est un autre, méchant Maurice, dit Marianne en riant comme un petite fille.

— Bien sûr, il y en a toujours "un autre"; le vieux pardessus devient un emblème quand on veut poser au monsieur économe, mais quand on veut faire "dandy", je t'assure qu'il y a un pardessus neuf. Et toi, chère petite femme scrupuleuse, tu retourneras, s'il te plaît, ta robe bleue de l'an passé, mais quand les affaires marcheront mieux, tu t'achèteras, toi aussi, une robe de satin noir.

— Pas brodée en tout cas!

— Mais si, elle sera brodée, un peu brodée, et avec elle tu seras plus jolie que Mme Doris, car tu l'auras attendu, désiré ta petite robe, tu l'auras achetée à l'heure où tu pouvais la payer. Alors nous verrons ton beau visage content...

— Je suis toujours contente, Maurice.

— Excepté quand Mme Doris t'inspire des remords inutiles!"

O Mme Doris, Mme Doris, n'entendrez-vous pas, dans votre salon charmant, les fées du logis se moquer de vous, quand vous paraîtrez, coquette et fière, avec la petite robe de satin brodé?

Mme Doris "ne se fait rien faire..." Gardez-vous bien d'en croire un seul mot!

Berthe BERNAGE.

— "La Lecture".

PARC HISTORIQUE

Le Fort Prince-de-Galles sera conservé

Le fort Prince-de-Galles, la ruine massive et romantique qui commande l'embouchure de la rivière Churchill, baie d'Hudson, province du Manitoba, a été récemment placé, par un arrêté du conseil, sous le contrôle du service des parcs nationaux, Ministère de l'intérieur, pour être conservé comme l'un des principaux sites historiques du Canada. De toutes les forteresses construites sur le continent américain, celle-ci a la distinction d'être la plus au nord, et, à l'époque où elle fut terminée, était l'une des trois plus solides de l'Amérique septentrionale, sans même excepter Louisbourg et Québec. Ce fut aussi le poste le plus ambitieux et le mieux fortifié de tous ceux établis par la compagnie de la Baie d'Hudson en aucun temps de son histoire datant de deux cent cinquante ans.

Depuis que Samuel Hearne, l'explorateur de la baie d'Hudson et Gouverneur du fort, reçut, en son poste isolé du nord, l'étonnante nouvelle que l'Angleterre et la France étant en guerre, l'amiral de la Pérouse, avec une force de quatre cents soldats français et trois bâtiments de soixante-dix à cent canons chacun, attendait hors des murs du fort qu'il se rendît, et depuis que, comme prisonnier, il fut témoin des efforts des Français pour démolir la forteresse, celle-ci est restée une triste ruine, incertaine de son sort et toujours en danger de perdre son identité et sa valeur historique.

CONSTRUCTION DU FORT

Avec l'établissement de la compagnie de la Baie d'Hudson, en 1670, le besoin de postes de commerce avait grandi; en 1688, il en fut fondé un à l'embouchure de la rivière Churchill, qui reçut aussi ce nom en l'honneur de Lord Churchill alors gouverneur de la compagnie, et qui devint plus tard le fameux duc de Marlborough. En 1718, un fort en bois fut construit sur la rivière, à environ cinq milles de son embouchure, qui fut appelé fort Prince-de-Galles; mais les captures assez faciles des forts de la baie d'Hudson par d'Iberville, en 1694, avaient fait naître le désir de bâtir une forteresse, grande et solide, qui ne serait pas sujette aux ravages du feu, qui sauvegarderait le meilleur des ports de la compagnie et serait une rivale effective des postes de commerce du sud et de l'intérieur du pays. Un nouveau fort en pierre, de proportions massives, fut en conséquence bâti sur la péninsule ouest; il fut aussi appelé fort Prince-de-Galles. Les travaux furent commencés en 1733 et ne furent terminés que quelques années plus tard. Il fut construit par les ingénieurs militaires britanniques qui avaient servi le duc de Marlborough. D'après les plans originaux, les murs devaient avoir 42 pieds d'épaisseur, mais le Gouverneur ayant fait quelques objections, on ne leur en donna d'abord que vingt-cinq, ce qui fut, cependant trouvé inadéquat, après que quelques exercices de tir aux gros canons furent faits pour éprouver leur solidité. Une section du mur fut démolie et reconstruite suivant les spécifications primitives. Le fort mesurait 310 pieds sur les côtés nord et sud et 317 sur les côtés est et ouest. Il était muni de quarante canons portant boulets de six à vingt-quatre livres.

EXPLORATION DE HEARNE

Ce fut du fort Prince-de-Galles que Samuel Hearne, un serviteur choisi de la compagnie, partit pour ses fameux voyages par terre, en 1769, à la découverte d'une "grande rivière" dans le lointain nord-ouest que l'on disait contenir des mines de cuivre, et aussi à la découverte du légendaire passage du Nord-ouest, qui était supposé conduire directement en Chine. Le 6 novembre, tout était prêt, et, comme Hearne et ses compagnons franchissaient les portes du fort, 7 canons tirèrent une salve joyeuse en leur honneur.

Ce premier voyage se termina par un désastre. Après avoir fait deux cents milles de chemin, le guide indien de Hearne vola les outils et amunitions de l'explorateur, le déserta lâchement, "faisant résonner les bois de ses éclats de rire". Ce contretemps l'obligea à retourner au fort au meilleur de sa connaissance. De bonne heure l'année suivante, il se remit en route avec cinq guides Indiens; mais ses provisions et ses instruments lui furent encore volés sous ses yeux par les infâmes sauvages, et il dut de nouveau accepter la défaite. Il fut assailli au retour par une violente tempête, alors que son chien fut gelé dans les traits. Il fut souvent plusieurs jours de suite sans nourriture. Ses guides indiens, brutalement égoïstes étaient indifférents à son sort. Au milieu du jour, le 25 novembre 1770, après huit mois d'absence, au cours desquels il n'avait pu trouver la lointaine "rivière au métal", Hearne regagnait l'abri des murs du fort.

En moins de deux semaines, il était prêt pour une troisième expédition sous la conduite, cette fois, d'un guide de confiance, Matonabbee, le chef intrépide et plein de ressources des Chipewyans, et le 30 juin 1772, il revenait au fort après une absence de dix-huit mois au cours desquels il avait trouvé la rivière Coppermine et atteint l'océan Arctique; mais des fameuses mines, il avait bien peu à dire. Il avait été témoin, aux environs des mines, d'un horrible massacre des Esquimaux sans défense, et il n'était probablement pas dans un état d'esprit lui permettant de faire des explorations scientifiques.

Après le décès du gouverneur Norton, un an plus tard, Hearne devint gouverneur du fort, et pendant quelques années il travailla énergiquement pour augmenter le prestige de la Compagnie. Sa reddition de la forteresse à l'amiral français, en 1782, a été sévèrement condamnée; mais il semble que l'attaque était une véritable surprise et qu'il n'avait que trente-neuf hommes, dont la majeure partie était absente à faire la chasse au canard dans les marais. Quand la paix fut rétablie entre l'Angleterre et la France, Hearne fut renvoyé pour prendre de nouveau charge du fort. Il n'essaya pas de le réoccuper, et il établit sa résidence à cinq milles en amont de la rivière, sur l'emplacement de premier poste de commerce, où il était plus facile de s'approvisionner de bois et d'eau douce.

LE FORT ABANDONNE

Le fort, à l'heure actuelle, en tenant compte du fait qu'il est exposé aux intempéries des saisons, depuis près d'un siècle et demi, est pratiquement comme les Français l'ont laissé.

Dans une anse connue sous le nom de "sloop", parce que deux navires de la Compagnie, le "Furnace" et le "Discovery", y hivernèrent en 1741-42, on voit encore gravés dans le roc, en lettres dont quelques-unes ont sept pieds de long, les noms des navires mentionnés et ceux de quelques personnes. Entre autres inscriptions se trouve la suivante: "Sl. Hearne July Ye 1, 1757", gravée sans doute par l'explorateur lui-même avec le ciseau et le marteau.

UN JALON DE L'HISTOIRE

Le fort a été confié à la garde de la Royale gendarmerie à cheval canadienne, et d'autres mesures effectives ont été prises afin de préserver ces reliques des dommages et de la détérioration.

PEU A PEU LE CLOU S'ENFONCE

(Suite de la première page)

toute, les orateurs aussi bien que l'auditoire se sont montrés plus gentilshommes que par le passé. Les adversaires de la résolution ont discuté de sang-froid. Les applaudissements qui ont accueilli les arguments tirés des vieux clichés orangistes ont été plutôt discrets.

Le vote en faveur de la résolution a été en minorité. On admet cependant qu'il représentait le double à peu près du nombre de voix de la délégation française.

Au point de vue du résultat comme au point de vue de l'attitude de l'assemblée on peut dire que la cause française gagne du terrain dans l'opinion de nos concitoyens de langue anglaise. Et comme les nôtres s'aguerrissent de plus en plus on peut faire face à l'avenir avec confiance. De la persévérance et *le clou finira par s'enfoncer!*

Politique Nationale

La publication du plan anglais, il y a déjà quelques jours, a été pour beaucoup une déception, que nous n'avons pas éprouvée pour notre part, car il ne nous a rien révélé que nous n'ayons prévu et annoncé. Pour un peu nous devrions nous en réjouir si, comme le disait le *Temps*, les aveugles volontaires sont enfin amenés à voir clair et, trop tardivement éclairés, à agir en conséquence.

Le programme anglais, parfois dissimulé sous des apparences bienveillantes, a toujours été d'une absolue netteté et s'est déroulé avec une rigoureuse logique.

L'Angleterre s'est déclarée, d'abord, contre l'Allemagne, parceque celle-ci tendait à exercer une hégémonie mondiale et la menaçait dans sa prospérité économique et politique. Mais l'issue victorieuse de la guerre devait mettre la France au premier rang des puissances et lui donner, dans le monde entier, une influence prépondérante méritée par ses qualités morales autant que par la part qu'elle avait prise à la victoire.

Il fallait donc profiter, tout à la fois, dans la plus large mesure possible, de la guerre pour affaiblir l'Allemagne, pour tirer d'elle tout ce qu'elle pouvait donner, et, en même temps, empêcher la France meurtrie de se relever, de réparer les maux de l'invasion, de jouer un rôle dont, par avance, l'Angleterre prenait ombrage.

Le premier résultat fut vite acquis. L'annexion des colonies allemandes, la confiscation de sa flotte militaire y suffisaient et étaient réalisées dès l'armistice: la destruction volontaire des bâtiments allemands coulés dans la baie de Scapa-Flow fut sans doute un manque à gagner, mais l'objectif essentiel n'en était pas moins atteint; l'Angleterre était servie, elle n'avait plus rien à demander, rien à attendre.

Depuis lors, nous avons assisté à la mise en oeuvre méthodique et progressive de la deuxième partie du programme: empêcher la France de se faire payer, parce que, de toutes façons, cela retardera son relèvement et que, — ce serait mieux encore, — cela l'amènera peut-être à la ruine totale.

De concessions en concessions, arrachées par la menace d'une rupture dont elle aurait eu cependant plus à souffrir que nous-mêmes, l'Angleterre croyait être arrivée à ses fins; elle a jeté le masque.

Son programme actuel, présenté par M. Bonar Law, se résume en peu de mots. L'Allemagne commence par ne rien payer, puis si d'ici quatre ans elle est revenue à de meilleurs sentiments, que rien d'ailleurs ne l'obligera à manifester, ses charges seront réduites à un chiffre infime. Mais si peu que ce soit, c'est encore quelque chose, et l'Angleterre s'en adjuge la part du lion, comme elle avoue s'être attribué déjà les dépôts d'or que la France et l'Italie avaient faits chez elle pendant la guerre. N'insistons pas sur ce dernier point; dans tous les pays du monde, il constitue ce que toutes les langues de l'univers appellent un vol.

Mais il ne suffit pas même de voler l'ancien allié et le compagnon d'armes; par son travail, par ses sacrifices, il pourrait se relever, et l'on subordonne les concessions qu'on lui fait ainsi, — car la langue diplomatique possède toutes les finesses et permet aux malandrins de dépouiller leurs victimes en feignant de leur faire une faveur, — à la signature d'un engagement de vassalité. C'est bien, en effet, le sens unique que l'on doit attribuer aux exigences de l'Angleterre qui voulait que, vis-à-vis l'Allemagne, toutes les décisions soient prises à l'unanimité des voix, et que les puissances intéressées s'engagent à appuyer partout les propositions anglaises.

Les faits, les voilà dans toute leur brutalité, mais aussi dans l'aveuglante clarté qu'ils répandent. La situation, telle qu'elle en ressort, n'est pas encourageante; mais il ne servirait à rien de s'en attrister, pas plus que des commentaires inutiles ou de vains regrets, sur nos faiblesses ou nos condescendances passées, ne réussiraient à la modifier. Nous n'avons aujourd'hui qu'un devoir, celui de la regarder en face telle qu'elle est, et de continuer à appliquer énergiquement les sanctions commencées.

Cette conclusion, elle est évidente et simple; l'Angleterre nous a joués; elle a joué du moins ceux, dont nous ne sommes pas, qui se sont refusés à voir le but vers lequel elle tendait. Nous ne devions pas continuer, sous le fallacieux prétexte de prolonger une entente qui n'existe plus depuis quatre ans, à rechercher un accord impossible dont nous aurions été les éternelles dupes.

Nous avons repris notre liberté vis-à-vis de l'Angleterre comme vis-à-vis de l'Allemagne. Agissons seuls, puisque nous restons seuls; acceptons le concours, parmi nos anciens alliés, de ceux, s'il en est, qui, menacés et volés comme nous le serions nous-mêmes, veulent, comme nous, faire acte d'énergie. Par l'occupation de la Ruhr, par la constitution d'une rive gauche du Rhin indépendante du Reich, ou de toute autre façon, nous obligerons l'Allemagne à payer et à respecter sa signature. Puis, nous-mêmes, nous paierons l'Angleterre quand et comme il nous plaira; et d'ici là, pour employer le mot brutal mais vrai, nous avons assez de moyens de lui faire payer très cher les services qu'elle voudra solliciter de nous.

Nous le pouvons aujourd'hui; nous le pourrions plus difficilement demain, et nous en serions peut-être incapables après-demain. Seules les nations qui s'abandonnent peuvent désespérer de l'avenir; c'eut été la première fois dans son histoire que la France s'abandonnerait; seules réussissent celles qui ne comptent que sur elles-mêmes et sur leur énergie. Nous avons trop longtemps attendu de la reconnaissance anglaise une aide dans nos affaires. Continuons à les faire, désormais, nous-mêmes, et pratiquons une politique exclusivement nationale.

J. L.

PETITES ANNONCES

Tarif: 2 sous par mot. Minimum 50 sous par insertion. Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce.

Nous n'avons pas eu d'incendie... Un électricien ne peut faire de vente de printemps, d'été ou bien d'hiver... Nous avons cependant en magasin un grand choix d'abat-jour, de toutes formes et de toutes couleurs à des prix défiant toute concurrence. Durant le mois de mars, ils seront offerts à des prix inférieurs. Que ne venez-vous nous voir...

FONTAINE & BOULANGER
53, Av. Provencher Téléphone N1425

[illegible] J. COLLINS demande de petites commandes de livres à faire ainsi que des traductions en Français, Anglais et Espagnol. S'adresser 55, rue Margaretta. Tél. A8183

A VENDRE ou A CHANGER: Hôtel dans un des meilleurs centres de la Saskatchewan. Bonne clientèle. Pour toutes informations s'adresser à "La Liberté".

A LOUER à un bon mécanicien, le garage de La Salle avec son outillage. S'adresser à Jos.-A. Cormier, La Salle.

A VENDRE Terre de 240 acres, ou même de 160, culture mixte, à 1½ mille de la gare de Sainte-Anne, bâtisses neuves, 35 acres en guéret d'été, 50 acres bons à labourer au printemps. Autre terre de 160 acres culture mixte, centre français, avec ou sans roulant. Bâtisses convenables. ½ mille de l'église et de l'école. Conditions faciles. S'adresser à O. Moquin, Ptre, Sainte-Anne, Man.

A VENDRE à très bon marché — Splendide demi-section pour élevage du mouton ou bêtes à cornes. Eau et foin en abondance; tout clôturé en grillage et en fils de fer barbelés. Contigu, un autre quart loué du gouvernement, bail encore valide pour 9 ans. Centre français: 7 à 8 milles d'une ville importante. Possession immédiate. Adressez: W. W., Casier 3151, Winnipeg.

A VENDRE—"Joubert de Thielt", étalon belge importé. Enrôlé dans la classe A. Vendrons à bonnes conditions. Hébert Frères, St-Pierre, Man.

ON DEMANDE une servante pour travail général. S'adresser à 83, rue Victoria, St-Boniface. Tél. N2366.

STENOGRAPHE BILINGUE demandée. Préciser salaire désiré et dire nombre d'années d'expérience. S'adresser à Casier postal 3151, Winnipeg.

A VENDRE—Un terrain de 147 acres. Bonnes bâtisses. 100 acres en culture, 25 acres semés en seigle d'automne. Bon puits artésien. Trois-quarts de mille de la gare d'Otterburne, 1 mille de l'école. Bornée à la Rivière aux Rats. Conditions faciles. S'adresser à Joseph Théroux, Otterburne, Man.

MAISON A LOUER ou à vendre, avec magasin. Rue Dumoulin. Termes faciles pour régler une succession. S'adresser à E. Prénovault, 114, rue Ritchot. Tél. N1521.

TERRE A VENDRE—120 acres, dont 110 prêts à ensemencer. Titre clair. Environ 21 milles de Winnipeg. Aussi un tracteur Fordson et autres machines aratoires. Termes faciles pour régler une succession. S'adresser à E. Prénovault, 114, rue Ritchot, St-Boniface. Tél. N1521.

DEMANDE A LOUER—Ferme avec stock; quelques vaches à lait. S'adresser à la Liberté.

MAISON MODERNE à vendre, avec garage. No 52, Bertrand. Prix raisonnable. Conditions faciles. Adressez-vous à No 52, Bertrand, Norwood.

SACRE-COEUR

N'oubliez pas que c'est dimanche, le 11 mars, qu'aura lieu la grande soirée de famille organisée par la Société Saint-Jean-Baptiste. Comme toujours ce sera dans la salle nouvelle. L'entrée est gratuite.

Venez tous et amenez-y vos amis. Nous vous offrons un programme très intéressant et d'un genre tout nouveau.

N'oubliez pas la date: dimanche, le 11 mars.

* * *

Nos Chevaliers de Colomb de langue française ne chôment pas. Ils donneront la grande partie de cartes de mardi, le 13 mars. Il y aura des prix à foison et l'on exécutera un excellent programme.

M. Eugène Dufresne, secrétaire-trésorier du Comptoir Agricole, retenu à sa chambre par une vilaine grippe, est en pleine convalescence.

HEURES DES OFFICES RELIGIEUX A LA CATHEDRALE DE SAINT-BONIFACE

Mgr Jubinville, curé. Vicaires: MM. les abbés Brunet et Lavoie.

Messes: dimanche: 6 h. 15, 7 h. 30, 9 h. et 10 h. 30. Vêpres: 3 h. p.m. Messes sur semaine: 6 h. 15, 6 h. 45 et 7 h. 30.

HEURES DES OFFICES RELIGIEUX A L'EGLISE DU SACRE-COEUR DE WINNIPEG

Coin des rues Lydia et Bannatyne. L'église paroissiale de toute personne de langue française de la ville de Winnipeg. Téléphone A 2870.

R. P. A. Normandin, O.M.I., curé, R. P. Pilon, O. M. I., vicaire.

Messes: le dimanche: 7 h. 30 et 9 h. Grand'messe à 10.55 h. Office du soir: Vêpres à 7 h. 30. Messes sur semaine: 6 h. 45 et 8 h. 30.

Nos jeunes du Cercle Portelance nous préparent une belle séance de chant, de musique et de comédie pour le 18 mars prochain. Nous publierons le programme la semaine prochaine. L'entrée ne sera que de 25 sous. Qu'on n'oublie pas de venir encourager nos jeunes gens.

* * *

La chorale salue avec plaisir le retour de sa dévouée soprano, Mlle Adélia Patenaude, qui nous revient après quelques mois d'absence dans l'intérêt de sa santé.

Renouvelez votre vie. Chaque printemps la Nature apporte un renouveau de vie, et là où le terrain est préparé, tout germe, grandit, fleurit et mûrit. Alors, nous découvrons tout à coup que quelques arbres et plantes dont nous avions admiré le feuillage, les fleurs et les fruits sont maintenant morts ou d'aspect souffreteux, et nous savons que le renouveau ne les a pas ou peu atteint, et qu'ils n'étaient pas en condition de recevoir les bénéfices des forces régénatrices. Il en est de même pour l'homme. Pour demeurer fort, bien portant et heureux, le corps humain doit se renouveler chaque printemps, autrement les symptômes de faiblesse, de fatigue, de vieillesse et de décadence vont apparaître. Dans les êtres humains comme chez les animaux le sang est le messager transmetteur de la force vitale. Pour cette raison, de tout temps, les gens ont cherché à renouveler leur sang au printemps par des cures purgatives. Quoique puisse penser la science médicale de semblables traitements, il n'en est pas moins certain que le sang ne peut accomplir ses fonctions s'il n'est riche et fort, ou quand les organes qui produisent et purifient le sang ne fonctionnent pas bien, ou quand il reste encombré de matières viciées et empoisonnées. Ayant pleinement réalisé ce fait, des milliers de personnes se munissent au printemps du Novoro du Dr Pierre, car elles savent par expérience que cette préparation herbeuse bien connue renforce et régularise les organes de production et de régénération du sang, supprime les matières viciées et destructives et améliore la condition du sang, ouvrant ainsi la porte toute grande aux nouvelles forces vitales. Si vous ne l'avez déjà fait essayez ce mois-ci une bouteille de Novoro du Dr Pierre. Ce remède n'est pas vendu par les pharmaciens, mais est fourni directement par les laboratoires du Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de droits au Canada.

FEU Mme W. LANE

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme William Lane, survenue le 1 mars à l'âge de 71 ans et 10 mois. Les funérailles ont eu lieu à la cathédrale de Saint-Boniface et l'inhumation dans le cimetière de Saint-Charles. Les porteurs furent: MM. Jacques, Arthur McCaughan, A. Fournier, X. Caron, D. Daigneault et E. McCaughan.

Mme Lane laisse pour pleurer sa perte: une fille, Soeur Lane, des Soeurs Grises; quatre fils: MM. J.-A.-W. Lane, Edward Lane, de St-Boniface, Napoléon Lane, de Suffren, Man., et Henri Lane, du Lac au Saumon, province de Québec; deux soeurs: Mme Jacques, de St-Claude, et Mme Morin, de St-François-Xavier.

La *Liberté* prie la famille Lane d'accepter l'expression de sa profonde sympathie à l'occasion de ce deuil qui l'atteint si profondément.

Ligue des Dames Auxiliaires françaises de la G.W.V.A.

Jeudi, le 8 mars, aura lieu dans un des salons des Chevaliers de Colomb (Columbus Hall) coin des rues Graham et Smith, une grande soirée mascarade à l'occasion de la mi-carême. De beaux prix seront distribués aux plus jolis costumes ainsi qu'aux plus originaux.

Nous espérons que vous vous souviendrez de la charmante soirée du mardi gras où la gaieté régnait en maître et que vous reviendrez en grand nombre jeudi soir à 8 h. 30. Un bon orchestre charmera vos oreilles.

Merci d'avance à tous ceux qui viendront s'unir aux Français pour s'amuser tout en faisant une bonne action.

Le prix d'entrée sera de 50 sous.

Association des Anciens Elèves du Collège St-Boniface

Nous sommes encore au travail fatiguant qui ne semble pas devoir être fructueux, celui qui consiste à obtenir les adresses de *tous* les anciens élèves.

Cette liste d'adresses une fois complétée, il s'agira de renouer les relations avec chacun des anciens et de rétablir notre association sur des bases nouvelles.

Encore une fois, nous comptons sur toutes les bonnes volontés disponibles pour nous faire part de tout renseignement qui soit de nature à aider le comité.

M. A.-C. Larivière, qui se dévoue à cette tâche et qui a déjà reçu bon nombre de communications, remercie cordialement ceux qui lui ont répondu. Il classe au fur et à mesure qu'elle lui arrive l'information dont on lui fait part.

N.-D. DE LOURDES

M. A.-K. Keller, de Keller et Stall, opticiens, sera à l'hôtel Cailler dans la matinée du 13 et dans l'après-midi du 14 mars.

CONCERT Le concert sacré de dimanche, le 11, est remis au 13 mars. AUDITION pour les enfants, dimanche après-midi, après vêpres. Admission: 10 sous.